

E U R O P A N
FR
14

Villes
productives

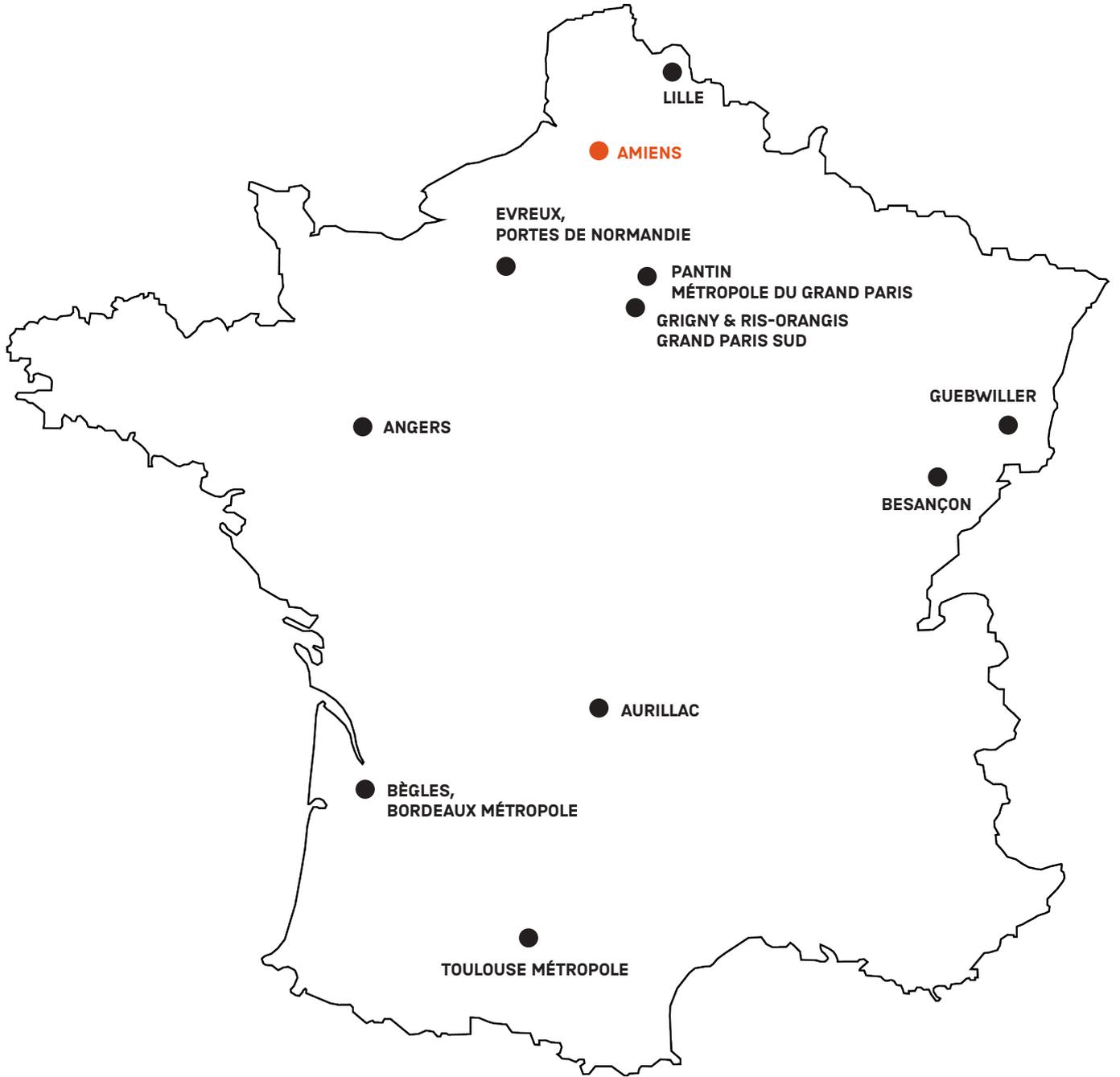
AMIENS

ZONE D'ACTIVITÉS DE MONTIÈRES

MON-TIER(E)S-LIEU

TISSER LA VILLE DES POSSIBLES

Dossier de site



INFORMATIONS GÉNÉRALES

SITE PROPOSÉ PAR :

Ville d'Amiens, Communauté d'Agglomération Amiens Métropole

ACTEURS IMPLIQUÉS :

Ville d'Amiens, Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie, Club des entrepreneurs de Montières, entreprises et propriétaires locaux, Office Public de l'Habitat d'Amiens, Région, Département de Picardie

REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE :

Architecte et/ou Urbaniste et/ou Paysagiste

COMPÉTENCES SOUHAITÉES AU REGARD DES ENJEUX ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE :

Architecture, urbanisme, paysage

COMMUNICATION :

Communication des projets après le concours, le 1^{er} décembre 2017

JURY – 1ÈRE ÉVALUATION :

Avec la participation des représentants de site

JURY – SÉLECTION DES PRIX :

Sélection distinctive, avec lauréat (12.000€) / mentionné (6.000€) / mentions spéciales (pas de prix)

PROCÉDURES INTERMÉDIAIRES POST CONCOURS :

- Rencontre des villes & des équipes organisée par le secrétariat European France à Paris en février/mars 2018
- Rencontre in-situ des villes & des équipes organisée par les collectivités et leurs partenaires à partir de janvier 2018
- Assistance et conseil d'European France auprès des collectivités et de leurs partenaires pour la mise en place des suites du concours

MISSIONS DONNÉES A LA (OU LES) ÉQUIPES SÉLECTIONNÉE(S) POUR LA RÉALISATION :

Étude urbaine, schéma général d'orientation à l'échelle du site stratégique, missions de maîtrise d'oeuvre pour des opérations de restaurations d'espaces publics et de réalisations architecturales.

LA BONNE SANTÉ D'EUROPAN *

Ce titre est celui d'un article paru dans la revue *Urbanisme* (1), au sujet du Forum Européen inter-sessions organisé par Europan en octobre 2016. Il souligne l'importance et la vitalité de ce concours original et unique qui fait se rencontrer des villes, des experts, et de jeunes candidats sélectionnés, de 15 pays différents. À cette occasion, lors de la journée consacrée aux sites de la 14^e session, beaucoup d'acteurs sont venus et se sont croisés, entre 'ville adaptable' et 'villes productives'.

La France présente cette année 11 sites aux candidats européens. Avant eux, en relais, ce sont les villes qui 'font' Europan, en équipe, avec des partenariats multiples et diversifiés ; la préparation des éléments du concours prend du temps, celui de la première année de la session. Le thème Villes Productives s'adresse à toutes les échelles du territoire et parties de la société, de notre culture européenne. Il est éminemment contemporain et d'actualité. Les attentes sont très ambitieuses, mais comme toujours dans un esprit d'ouverture, d'écoute, de découverte. Pour faire en sorte que des idées deviennent possibles, se poursuivent dans des actions, il faut déjà qu'elles soient exprimées et débattues en collège, entre représentants des sites, experts, membres du jury, au niveau national puis européen. Ce terreau fertile favorise et encourage les expérimentations in-situ après le concours pour les équipes sélectionnées. En France, trois équipes par site le seront.

« *L'architecture est un moteur en capacité d'apporter les réponses idoines, ingénieuses, innovantes, aux questions d'avenir que pose la société contemporaine* » (2)

DE LA VILLE ADAPTABLE À LA VILLE PRODUCTIVE, LE THÈME SUIT LE PRÉCÉDENT.

Villes productives s'inscrit dans la continuité de la ville adaptable avec l'accent mis sur la mixité des activités, de l'habitat et des modes de vie en cœur de ville ou en périphérie. Par production on entendra activités productives, et donc quelle place, quelle architecture, quelles interactions et associations urbaines, quelle production contemporaine de la ville. On entendra ainsi questionner la production artisanale et industrielle dont les origines et les aboutissements, et donc les formes, changent, mais encore les services et les activités au service de la connaissance. (3)
Plusieurs sites de la 13^e session Ville Adaptable ont révélé la nécessité de penser processus, structuration, négociations,

pour un maintien ou un renouveau de la production dans la ville. C'est ce que certains sites E14 proposent alors que d'autres se préoccupent de la part de ville dans des lieux dédiés à des productions monofonctionnelles en mutation. Cette idée de production et/ou de mixité que nous devons imaginer car elle a des visages très divers, sonne peut-être le renouveau de la forme urbaine, de sa typo-morphologie. Celle-ci se transforme, s'adapte aux modes de vie, aux formes hybrides de la vie sociale, abritant à la fois des formes de résistances et de résiliences, des événements, des transformations révolutionnaires.

La ville du 19^e siècle peut s'avérer adaptable, une exposition au Pavillon de l'Arсенal à Paris le démontre avec le modèle Haussmannien. De grands sites industriels aussi, comme celui de la Ruhr en Allemagne. Qu'en est-il des grands objets du 20^e et du 21^e siècle naissant ? Des zones, ZUP, ZAC, ZA, ZI, zones résidentielles, des lotissements (grands objets de petits éléments), des infrastructures ferroviaires et routières ?

Comme toujours Europan semble poser des questions simples à travers les thèmes et les sujets posés, des évidences diront certains. La question est plus complexe qu'il n'y paraît car elle remue à la fois la fondation culturelle urbaine et son devenir. Elle interroge deux siècles de construction et de développement des villes au service d'une industrie déterritorialisée et pour l'accompagner, une politique du logement en miroir.

Villes productives est en marche ! Bauwelt (4) a édité un numéro dédié à ce thème en septembre 2016, et Bozar à Bruxelles (5) y a consacré une exposition qui s'est terminée le 15 janvier 2017 car « Bruxelles et la Flandre sont ici les pionniers d'un tournant opéré dans l'aménagement et le développement urbains en Europe qui conduit de la ville postindustrielle à la ville productive ». Donc de nombreux projets commencent à faire exemple, tout reste néanmoins à faire dans un grand nombre de situations, partout en Europe. Les sites Europan en démontrent la singularité.

11 SITES, DE L'INTÉRÊT DU NOMBRE ET DE LA DIVERSITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS PARTENAIRES

Le thème Villes productives a attiré les collectivités confrontées à la mutation de leur territoire, de leur paysage et de leur savoir-faire. Le thème a résonné jusque dans les intérieurs des sociétés publiques et privées sollicitées par les collectivités. Une fois de plus nous confrontons les échelles, du micro au macro. Nous misons sur le terrain d'expérimentation des idées avec de multiples acteurs.

(1) * *Urbanisme* n° 403 p13

(2) Stratégie Nationale pour l'Architecture, octobre 2015

(3) Besson, R., 2014, capitalisme cognitif et modèles urbains en mutation. L'hypothèse des systèmes urbains Cognitifs, in Le Blanc A, Piermay J-L, Daviet S, Villes et industries. Lille : territoire en mouvement, n°23-24.

(4) Bauwelt n°211 die produktive stadt

(5) Atelier brussels, a good city has industry, Bozar

Décloisonnement et discussion pour faire apparaître en filigrane l'innovation architecturale et urbaine, ces deux dimensions inséparables, ces deux échelles propres à la création du concours européen en 1988.

Des artefacts métropolitains aux villes (motorisées) de la campagne, de nombreuses situations sont présentées et questionnées. Le thème permettra d'aller loin, avec des réponses que nous attendons à l'écoute des villes mais qui les surprennent, qui sachent s'inscrire entre les lignes parfois, extrapoler et proposer ce que nous n'avons pas encore pensé. Au plus près du réel dans une perspective d'avenir.

DES LIEUX COMMUNS, UNE COMMUNAUTÉ DE LIEUX

Les sites ont autant de points communs que de différences, de spécificités. Nous évitons les clichés, même si parfois les lieux sont archétypaux : zones commerciales bordées de lotissements, parkings à perte de vue, coupures urbaines infrastructurelles, délaissés.

L'Europe péri-urbaine ressemble aux toiles de fond du cinéma de Ken Loach ou de Bruno Dumont. En opposition avec les centres villes où la rue est une déambulation animée et joyeuse ? Pas toujours, parfois les centres villes se vident, vétustes, chers, inaccessibles. De grands équipements sont délocalisés, leur patrimoine devenant des coquilles vides en friche.

En même temps, les zones d'activités cherchent à sortir de leurs grandes enclaves, les études de marchés montrant des clientèles en baisse et mouvantes. Les grandes surfaces commerciales tentent une fragmentation en centre-ville et de fait cherchent de nouveaux locataires ou preneurs pour les immenses assises foncières qu'elles occupent en entrée de ville. Les entreprises sont mobiles, on ne dénombre plus les «sans bureau fixe»(6) et en même temps que l'on désindustrialise, que l'on délocalise, « débureautise », on se demande où va le travail, car il est devenu une entité mobile, vaporeuse voire éphémère.

Toutes les entreprises n'ont pas disparu, certaines ont encore des activités industrielles, ou bien font le choix d'en développer de nouvelles, comme à Bègles. Car la période charnière a quelque chose de très prometteur dans les possibilités qui s'offrent de recyclage, transformation, réutilisation, régénération, création. Du travail en perspective. Et des espaces, des lieux qui sont à prendre, à partager, car la ville est un marché. Faire venir la ville auprès de, voire dans, la source de production, et vice-versa. Des entreprises cherchent à rester sur leur site d'origine

(6) Bruno Marzloff, sans bureau fixe

tout en régénérant leurs activités comme à Amiens, à Guebwiller, à Angers. Renouveau, résilience, mais aussi résistance (rester !). L'entreprise a besoin comme la ville de symbolique et d'imaginaire. Inventer de nouveaux produits ou transformer ses activités, revenir à la production dans la ville a besoin de s'appuyer sur des stratégies urbaines (déplacement, accès, proximité, centralité, circuits courts, etc...) et sur une représentation architecturale, artistique, culturelle. (Le premier film du cinéma, des frères Lumières, montre la sortie des usines ...Lumières !) (7) Valorisation de l'image autant que fonctionnalité et performance énergétique, recherche autant que développement. La production a besoin de s'appuyer sur les habitants, « de multiplier les points de contact avec la société, avec l'activité vivante »(8). La production a besoin de la connaissance. Quoi de plus fertile par exemple qu'un campus universitaire, des lieux de résidence pour les étudiants, dès lors qu'ils sont reliés au centre de la ville par un transport urbain performant comme à Besançon ?

« chérissez la générosité des bâtiments industriels et des infrastructures » (5)

Les zones d'activités en périphérie ou en entrée de ville sont des lieux accessibles car peu chers. Et parfois il suffirait de peu pour une mise en situation urbaine tant elles ont été rattrapées par la ville. On découvre les avantages des infrastructures dès lors qu'elles mutent et s'adaptent, accueillent les voies vertes, un tramway, le covoiturage. On découvre un vrai potentiel d'espaces, parfois très proches de la campagne ou d'espaces naturels, comme à Angers, ou à Lille sur les rives de la Deûle, ou encore à Toulouse aux portes métropolitaines Est.

La place de la voiture et la nécessité des déplacements se questionnent. On doit pouvoir aller partout ; la voiture est à la fois une contrainte environnementale et encore un atout ; son usage évolue et se partage, et avec elle, le statut des parkings. Comment faire en sorte qu'elle ne grève ni ne détériore l'espace public, et qu'elle soit un facteur de transformation ? Cette question est posée à Aurillac, ville phare dans un bassin de vie rural. Elle est aussi posée à Pantin avec la mutation productive des concessionnaires automobile.

La gare parce qu'elle est l'entrée d'une ville et le lieu des échanges et des rencontres, des croisements, est un lieu potentiellement productif, et peut générer un renouvellement urbain par des activités de production et de services, toutes générations et catégories sociales confondues. La question se pose à Evreux. À Grigny-Ris-Orangis, l'enjeu est de réparer, relier, créer une continuité urbaine dans les interstices des grands projets.

(5) Atelier brussels, a good city has industry, Bozar

(7) https://www.senscritique.com/film/La_Sortie_de_l_usine_Lumiere_a_Lyon/470793

(8) Boutang, Y-M 2008, le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation, paris :Editions Amsterdam, coll Multitude/Idées, p245 ; cité par Raphaël Besson, introduction à la journée de lancement european 14 en France,15 février 2017.

LES ATTENTES DU CONCOURS EUROPAN

« Deux siècles après la révolution industrielle, la notion de développement durable ouvre un nouveau cycle de la fabrique de la ville et de l'évolution des territoires urbains, ruraux ou métropolitains. Cette mutation nécessite de mobiliser les pratiques architecturales pour offrir plusieurs vies aux édifices et aux ensembles urbains aux équipements et aux espaces publics.

Prendre conscience de l'héritage architectural, tout particulièrement des XX^e et XXI^e siècles, afin de concilier architecture et patrimoine : l'architecture intervient en priorité sur le cadre existant, qu'elle fait évoluer, car transformer, c'est préserver ». (2)

Qualité du cadre de vie, rayonnement intellectuel et économique des villes au plan international, inscription dans l'expérience partagée d'une culture européenne, d'une culture de la ville dont les exemples du monde entier viennent nous enrichir. Ces enjeux portés par la Direction de l'Architecture (9) et la DGALN (10), nous les partageons avec les représentants des villes.

Le concours Europan associe Recherche & Expérimentation, politiques publiques et sites réels qui sont présentés par les collectivités en association avec des partenaires publics et privés.

Cela fait beaucoup de monde, et c'est sa force.

Les dossiers de site reflètent le travail effectué avec les collectivités et leurs partenaires, de longue haleine dans un court laps de temps. Problématiser une situation, un propos tenu par une ville demande du temps et de la distance. Ce travail vient en marchant. Nous incitons à une réponse claire créative et étayée tout en démontrant une grande complexité qui dépasse la plupart du temps la temporalité du concours. Aucun dossier de site n'est parfait, il manquera toujours quelque chose. Parfois il reflète énormément de questions en attente, et parfois certains critères se télescopent apportant des controverses intéressantes.

Il faut donc inventer, oser, faire des choix, exprimer un propos clair, en resonance avec les attentes et savoir exprimer ce qui n'est pas dit. Par conséquent les propositions attendues ne sont pas de l'ordre du catalogue ; le jury d'Europan 13 avait souligné cette nécessité de mettre en garde sur la tentation pour les candidats de répondre à tous les points posés par les dossiers de site. Les propos développent de façon maximale les enjeux et les attentes. Les candidats doivent faire des choix théoriques et pratiques. L'économie, si elle est questionnée, n'est

pas une science exacte, Villes Productives n'est pas un exercice de programmation économique. Le concours est toujours un appel à l'imagination, l'intuition, l'intelligence des situations, voire des synchronicités. Il fait appel à une culture architecturale et urbaine et à une réflexion sur les grands enjeux de notre société. Il est un appel à la capacité des jeunes architectes urbanistes paysagistes de s'impliquer dans la pensée contemporaine de la ville avec l'architecture, la nature, le paysage, les infrastructures en pleine conscience des conséquences environnementales, sociales, humaines. La valeur économique culturelle et sociétale de l'architecture est interrogée, en tant que création et facteur d'innovation, une stratégie d'innovation globale.

LES SUITES DU CONCOURS

L'originalité des propositions associées aux attentes des villes et d'Europan seront révélées lors de l'analyse des projets puis par le jury. Les idées auront alors vocation à trouver situation, forme et expérimentation, à faire exemple, à se réaliser dit-on à Europan.

Différentes étapes de présentation des projets, hors contexte et in situ, seront organisées par Europan avec les collectivités et leurs partenaires. En France, en fonction des projets et des propositions, des suites à plusieurs scénarios peuvent se déployer. En général, Europan préconise que les 3 équipes sélectionnées par site puissent travailler ensemble, avec des missions distinctes. On préconise qu'il n'y ait pas de mise en concurrence immédiate pour que puisse se mettre en place un travail collaboratif et productif, à la fois pour les équipes et pour tous les acteurs, et même plus. Ainsi peut se construire le programme pré-opérationnel. Ensuite il est possible de faire des choix, ou plusieurs choix.

7 sites Europan 13 sur 10 ont entamé un travail constructif avec les équipes sélectionnées. Nous espérons et attendons que l'implication des partenaires aux côtés des collectivités permette d'aller plus loin et de réaliser l'utopie concrète tant attendue.

(2) Stratégie Nationale pour l'Architecture, octobre 2015

(9) Ministère de la Culture et de la Communication

(10) Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



MON-TIER(E)S-LIEU

Tisser la ville des possibles

Avec l'aide de mon équipe municipale, je me fixe le challenge de redynamiser Amiens, d'en faire une ville attrayante pour les entreprises et où il fait bon vivre pour ses habitants.

Située au cœur d'une riche région agricole, Amiens offre un cadre de vie attrayant grâce à l'omniprésence de ses espaces naturels et jardinés. Les plus connus les hortillonnages irriguent jusqu'au cœur de notre ville. Ces jardins sur l'eau et ses multiples canaux font de cet environnement, un site unique au monde. Ces lieux agréables et paisibles trouvent leur continuité dans la beauté du parc Saint Pierre et de la Hotoie, à l'intérieur des ruelles tortueuses de Saint Leu aux terrasses animées, ou encore avec notre riche patrimoine architectural, de la cathédrale à ses réalisations contemporaines.

Dynamique et en quête d'innovation, Amiens engrange de nombreux signaux positifs.

A nouveau, de nombreuses entreprises créent des emplois et nous attendons de nos clusters santé, énergie et numérique un nouvel élan.

Nous voulons redonner de la jeunesse à notre ville. Les aménagements urbains prévus dans le cadre de notre projet BHNS y contribueront.

Prendre soin de notre ville, c'est développer chacun de ses quartiers en les rendant toujours plus joyeux, colorés et valorisant. Notre label 4 fleurs et Amiens classée septième ville la plus verte de France l'illustrent bien.

Longtemps délaissée, en friche aujourd'hui, la zone d'activité de Montières s'étend d'Etouvie jusqu'au Port d'Aval. Notre ambition consiste à faire de ce morceau de ville, une nouvelle vitrine d'Amiens, tournée vers l'innovation architecturale, associée à la nature paysagère qui caractérise notre territoire.

Nous attendons du concours Européen 14 qu'il réponde à nos souhaits de créativité et d'audace.

Le chantier de Montières est ouvert. Il constitue un véritable enjeu pour Amiens.

Brigitte Fouré, Maire d'Amiens



Vue aérienne oblique d'une partie de la Zone d'Activité (au premier plan, la friche dite Orion) (Source : Amiens Métropole (AM) , Atelier Urbanisme Architecture et Paysage (AUAP))



Vue aérienne oblique d'une partie de la Zone d'Activité (au premier plan, le site Cosserat) (Source : AM - AUAP - 11/06/2006)

RELATION AU THÈME "VILLES PRODUCTIVES"

LES ENJEUX DU SITE AU REGARD DU THÈME

Le site proposé dans le cadre d'Europas 14 tangente la limite ouest du centre-ville d'Amiens, dans le fond de vallée de la Somme. Il s'agit de la zone d'activité de Montières, un espace monofonctionnel en bordure du fleuve et constitué de grandes emprises d'activité. L'une d'entre elles, la manufacture de velours et coton Cosserat, est un site de production textile depuis la fin du XVIII^e siècle et constitue un ensemble industriel remarquable inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Elle est située en bord de Somme et en plein cœur de la zone d'activité. Aujourd'hui désaffecté, ce site est appelé à une prochaine reconversion, posant la question de sa propre mixité programmatique et de celle de son environnement, dont la dynamique repose uniquement sur les heures liées au travail.

Dès lors, la ville s'interroge quant au devenir des espaces situés entre la manufacture, le centre-ville et les faubourgs et dans une dimension plus globale, quant au rapport de ce secteur au fleuve.

Afin d'apporter de nouvelles réponses en termes d'emplois, d'activités économiques et de modes de vie et de développer l'attractivité d'Amiens et plus particulièrement de cette zone d'activités, la ville souhaite introduire une diversité des fonctions urbaines dans ces espaces. De nouvelles formes de travail pourraient constituer un moteur de cette régénération, parallèlement à l'implantation d'habitat et d'équipements. L'enjeu est également de restructurer cette zone autour d'espaces publics ou partagés, pour le moment absents de ce territoire, ou non valorisés en tant que tel.

À l'échelle territoriale, la ville d'Amiens constitue un pôle majeur qui rassemble de grands équipements et dont l'aire urbaine a vocation à se structurer en pôle métropolitain et à trouver sa place au cœur d'un triangle Paris-Londres-Bruxelles, à mi-chemin entre les métropoles lilloise et parisienne. La qualité résidentielle et le développement des fonctions métropolitaines doivent permettre à Amiens de tenir son rôle de deuxième ville de la Région des Hauts de France. C'est pourquoi la ville met l'accent sur le développement du fleuve (usages sportifs, culturels... ; potentiel énergétique, agro-alimentaire...) et la création d'emplois.

En ce qui concerne la zone d'activité de Montières, Amiens souhaite que dans un double mouvement, elle soit à la fois :

- intégrée à la ville, celle-ci lui apportant les aménités urbaines lui faisant défaut aujourd'hui,
- en situation d'apporter à la ville des atouts dont elle ne dispose pas, ou n'a pas conscience de disposer.

Dans ce contexte, Amiens encourage le développement et l'implantation d'activités économiques nouvelles afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants : notamment la qualité de l'environnement par des conceptions architecturales en harmonie avec leur environnement et économes en énergie, des espaces publics en capacité de créer des liens et de la qualité urbaine.

Au regard de la classification européenne du site de Montières, celui-ci figure dans la catégorie « d'une aire productive à la ville productive », quel type d'urbanité pour les zones logistiques et industrielles ?

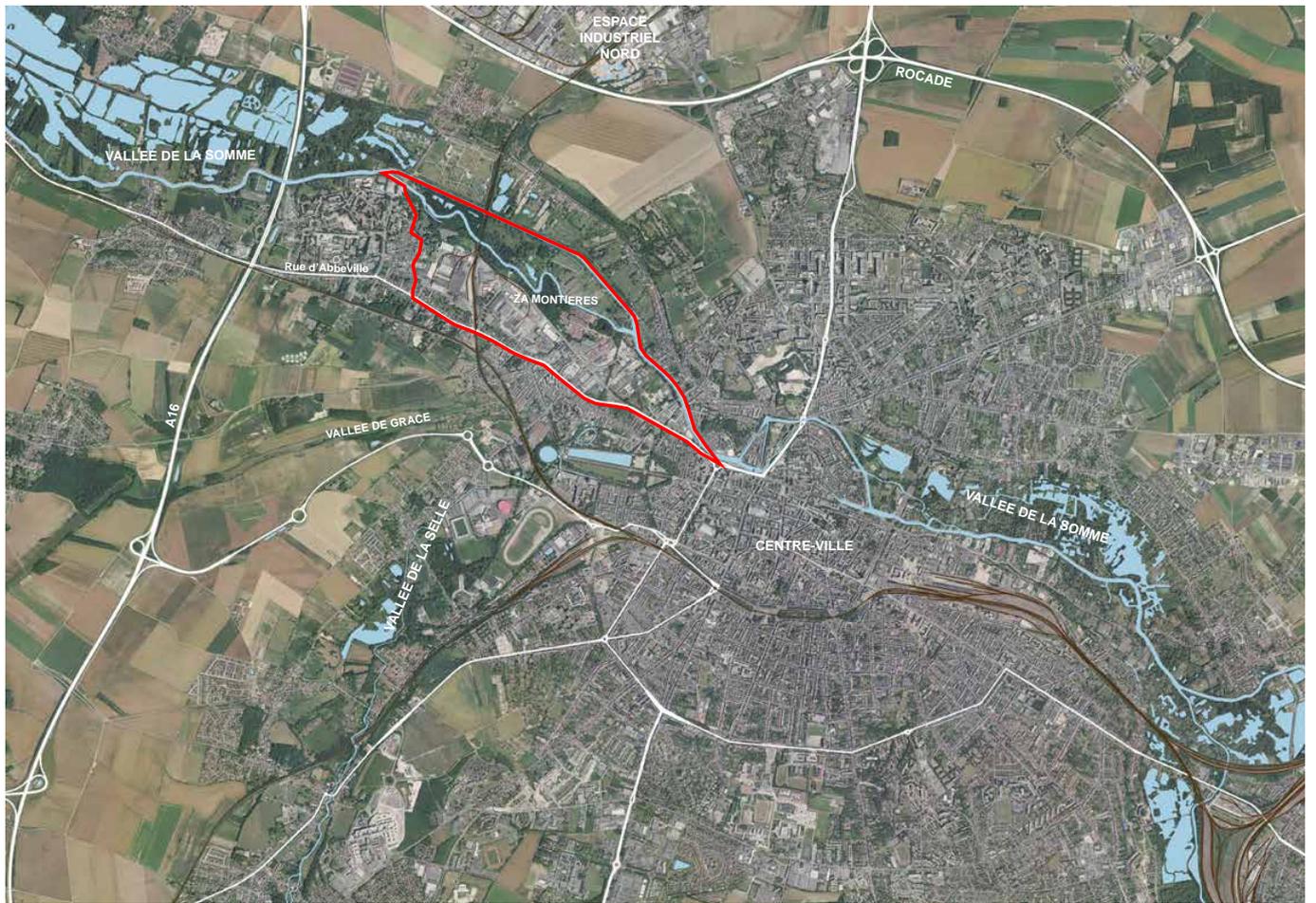
Introduire une diversité d'usages dans la « zone », ce qui est déjà, de fait, à l'œuvre mais sans organisation urbaine à proprement parler, révèle la grande capacité de reconversion de l'architecture industrielle toutes époques confondues, de par la dimension spatiale des équipements, la qualité architecturale des bâtiments, les atouts de composition urbaine comme par exemple dans le plan de l'usine Cosserat. Aussi, il s'agit bien d'y développer de l'urbanité et de trouver là l'espace nécessaire faisant défaut ailleurs pour composer, expérimenter, inventer. Il est à noter que ces quartiers construits hors la ville, précédaient souvent les zones monofonctionnelles d'habitat, comme le quartier d'Etouvie. Montières « multi-fonctions » pourrait alors devenir le trait d'union entre les différentes entités urbaines de ce secteur d'Amiens. Tout en étant une alternative à l'étalement urbain qui ne concerne pas que l'habitat mais toutes les activités humaines.

1

FR-AMIENS-SS-AP03

2

FR-AMIENS-SS-AP14



Périmètre du site de réflexion European 14 (Source : IGN 2013 et AM - AUAP)



Vue aérienne oblique d'une partie de la Zone d'Activité (au premier plan, le site Whirlpool) (Source : AM - AUAP - 11/06/2006)

ATTENTES SPÉCIFIQUES

• Quel processus de projet mettre en place pour permettre de passer d'une zone d'activité à un quartier productif ? Comment penser et optimiser les relations entre habiter et produire ?

• Comment reconquérir des friches en introduisant de nouvelles activités et permettre de créer un nouveau quartier ? La ville d'Amiens attend des candidats une vision prospective qui permette d'exploiter les atouts du territoire pour amplifier et diversifier sa fonction productive tout en organisant son hybridation avec la fonction résidentielle.

• Comment composer avec et amplifier les différents écosystèmes en place dans certains sites ?

• Comment élaborer un système adaptatif et évolutif qui attire les projets et favorise les initiatives privées ?

• Comment habiter dans un territoire productif et, comment assurer le maintien, le développement et l'arrivée d'activités tout en ouvrant le site à d'autres fonctions, notamment la fonction résidentielle ?

• Compte tenu de la situation géographique du site en fond de vallée de Somme, un lieu de grandes qualités paysagères, et de la volonté des acteurs de préserver et développer des activités, comment orchestrer le renouvellement urbain ?

• Comment s'appuyer sur la présence de l'eau et mettre en valeur le paysage des bords de Somme ? Le paysage lui-même peut-il (re)devenir productif ?

• Comment intégrer la temporalité du projet et proposer des actions progressives en fonction d'une stratégie à définir et des opportunités qui se présentent ? La temporalité peut-elle également devenir productive ?

SUITES DU CONCOURS

Sur la base des propositions retenues, la ville envisage les méthodes suivantes :

1. Rencontre sur place avec les équipes sélectionnées : présentation des projets, échanges avec les différents partenaires ainsi que les institutions invitées, les habitants (conseils citoyens), la presse.

2. Mise en place d'un workshop de 2 jours rémunérés avec les 3 équipes sélectionnées sur la base du cahier des charges établi par la ville.

3. Suite à ce workshop, la ville envisage de confier la mise au point du schéma général d'orientation sur l'ensemble du site stratégique à l'une des équipes. De plus, la ville ou la SPL pourront consulter les 3 équipes quant à des éventuelles opérations de restructuration d'espaces publics, etc. De son côté, L'espace Alliance envisage éventuellement de consulter les 3 équipes dans le cadre d'un plan-guide pour son site, voire d'opérations de constructions neuves.

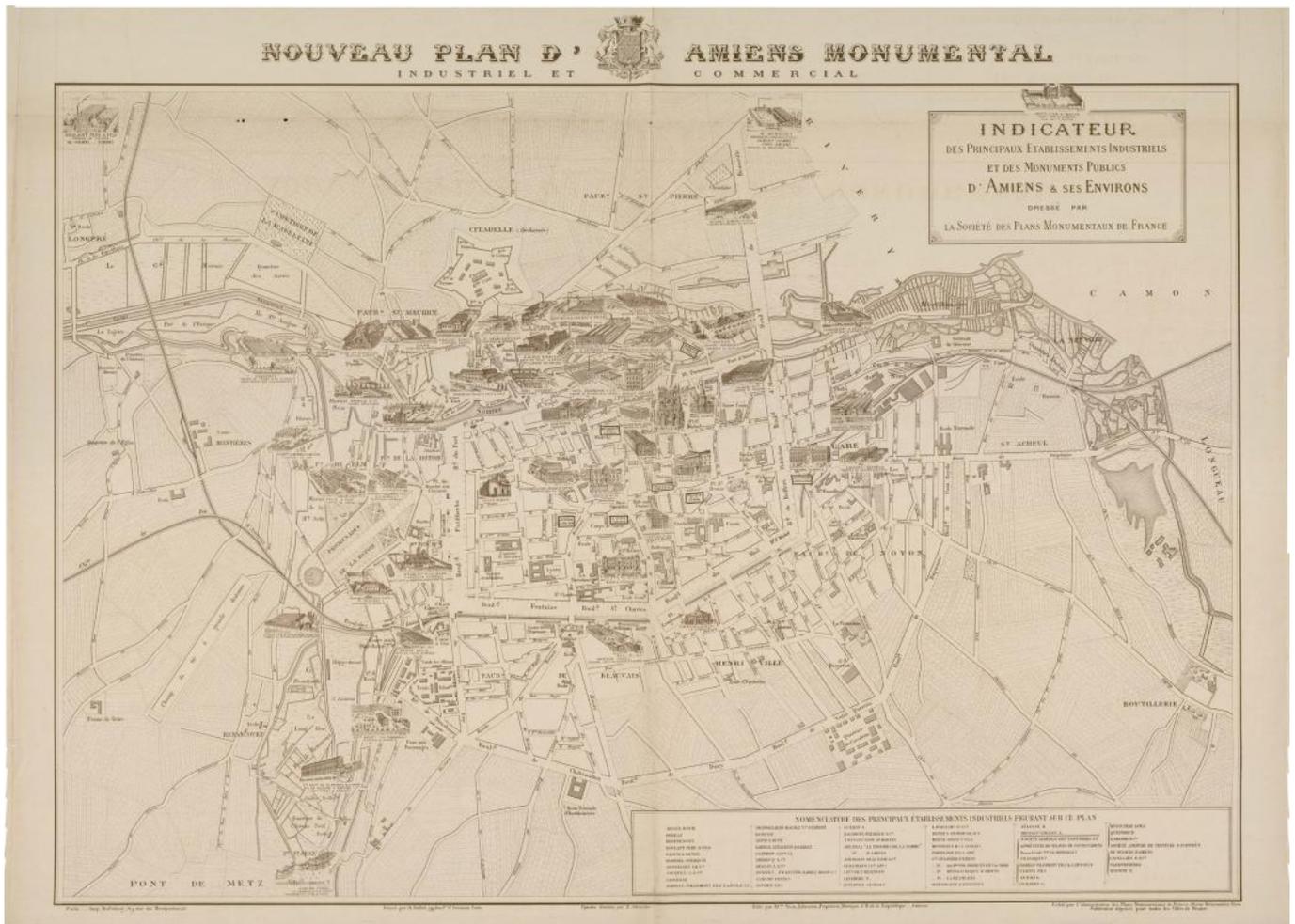
La méthodologie envisagée ici pourra évoluer et s'adapter en fonction des équipes qui seront sélectionnés et de leurs propositions.

1

FR-AMIENS-SS-APo1

2

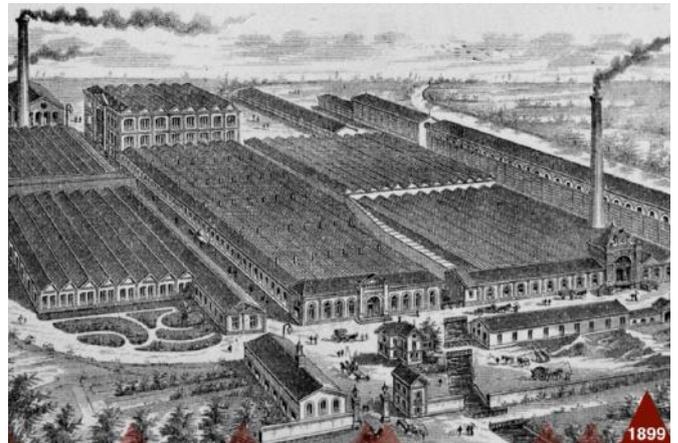
FR-AMIENS-SS-APo4



Nouveau plan d'Amiens monumental, industriel et commercial (source : La société des plans monumentaux de France)



Restitution graphique de la ville d'Amiens au IIIe siècle, d'après une aquarelle de JC Golvin conservée au musée départemental d'Arles antique (Source : D'après G Coulon, JC Golvin, Voyage en Gaule romaine, édition Errance, Paris, 2002)



Vue axonométrique de la manufacture de velours et coton Cosserat vers 1900 (Source : Lefebure Thierry (reproduction) ; Ministère de la culture ; Inventaire Général, 1988 ; AGIR-Pic ; I)

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, URBAIN ET CULTUREL

UNE VILLE AU BORD DE L'EAU

AU CARREFOUR DE LA SOMME ET DE GRANDES VOIES COMMERCIALES

C'est dans les Commentaires sur la guerre des Gaules de César que la capitale des Ambiens, Samarobriva (le pont de la Somme, en latin) est citée pour la première fois. Quarante ans plus tard, c'est une véritable ville qui contrôle le passage de la via Agrippa reliant Lyon à Boulogne.

La ville connaît un véritable âge d'or au XIII^{ème} siècle, dont témoigne la cathédrale Notre Dame. Cette prospérité repose sur le commerce des vins et des céréales, la fabrication des draps et la teinturerie avec notamment le négoce de «l'or bleu de Picardie» : la waide (ou guède), plante tinctoriale locale dont les feuilles donnent le pastel appelé «bleu d'Amiens».

Au XVII^{ème} siècle, les étoffes de laine font travailler des milliers d'artisans avant que la fabrication du velours, notamment celui des établissements Cosserat de Montières, au milieu du XIX^{ème} siècle, ne fasse à son tour la renommée mondiale de la ville. Paralysées pendant la guerre franco-prussienne, les activités reprennent après 1870 avec de nouvelles industries (machine à vapeur, confection, chaussure, industrie alimentaire, chaudronnerie, matériel agricole, chimie). L'arrivée du chemin de fer accélère cette évolution.

Depuis la fin de l'époque Gallo-romaine la ville d'Amiens s'est progressivement entourée d'une enceinte. Au début du XIX^{ème} siècle, la démolition définitive des remparts et la canalisation de la Somme, au nord du quartier Saint Leu, détermineront l'évolution de la ville pour près d'un siècle et demi. En effet l'ouverture au sud y a favorisé une forte croissance urbaine, tandis que le canal, en reconstituant les limites anciennes, a renforcé la Citadelle comme clôture infranchissable à l'extension vers le nord. Ce n'est qu'après 1945, que sous la forte pression démographique, la ville s'est largement étendue au nord. Avant cela, la position géostratégique d'Amiens, en protection de la capitale, l'expose aux bombardements et aux destructions massives des deux guerres mondiales. Occupée brièvement en 1914 et longuement entre 1940 et 1944, plus de la moitié de la ville est détruite en 1945, dont 60% de son centre-ville.

LA BRIQUE ET LE BÉTON À LA RENCONTRE DE L'EAU ET DE LA PIERRE

La ville est reconstruite sous l'égide de l'architecte Pierre Dufau. La relance économique s'engage également avec la construction d'une zone dédiée à l'ouest du centre-ville : la Zone d'activité de Montières.

En 1958, l'espace industriel nord est créé pour accueillir de nouvelles entreprises dont les domaines d'activité se substitueront progressivement à l'industrie textile. L'extension urbaine est alors spectaculaire, accueillant les nombreux arrivants pendant 25 ans dans de nouveaux quartiers d'habitat formés de grands ensembles de logements, plus particulièrement au nord et à l'ouest de la ville (Quartiers Nord et Etouvie). L'université est créée en 1968 et se développe sur un campus périphérique sud.

Dès les années 1980, la politique de la ville met en place ses premières procédures de rénovation urbaine de certains quartiers, notamment les Quartiers Nord et Etouvie, mais aussi St Leu. Amiens, longtemps restée isolée du réseau des grandes infrastructures de communication nationales, va voir se développer une rocade et deux autoroutes qui organisent progressivement les déplacements dans l'agglomération et assurent son désenclavement. La réalisation de l'A16 et de l'A29 (reliées à l'A1 et l'A26) rapproche la ville des centres de décision et de production nord-européens.

En 1990, la ville engage une réflexion prospective concernant l'aménagement de son territoire, qui a constitué un cadre de cohérence pour les nombreux projets de construction ou d'aménagement menés dès lors, autour de deux axes structurants de la requalification urbaine :

- l'axe d'eau (est-ouest), formé par la vallée de la Somme, dont les principaux enjeux sont la préservation et la valorisation des paysages et milieux naturels et la restructuration des sites en déshérence. L'aménagement du Parc Saint Pierre (Jacqueline Osty), la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Gare La Vallée (Paul Chemetov), mais aussi la restructuration du secteur des Teinturiers (site Europan 2) ont été initiés dans ce cadre.

- l'axe de pierre (nord-sud), qui traverse l'histoire de la ville et dont les principaux enjeux sont de compléter, réparer et articuler des pièces urbaines parfois éparées. La requalification des quartiers Nord, l'arrivée de l'Université en centre-ville et les ZAC Paul Claudel et Intercampus ont été » initiés dans ce cadre.

1	FR-AMIENS-C-Mo2
2	FR-AMIENS-C-Po1
3	FR-AMIENS-SS-P2o

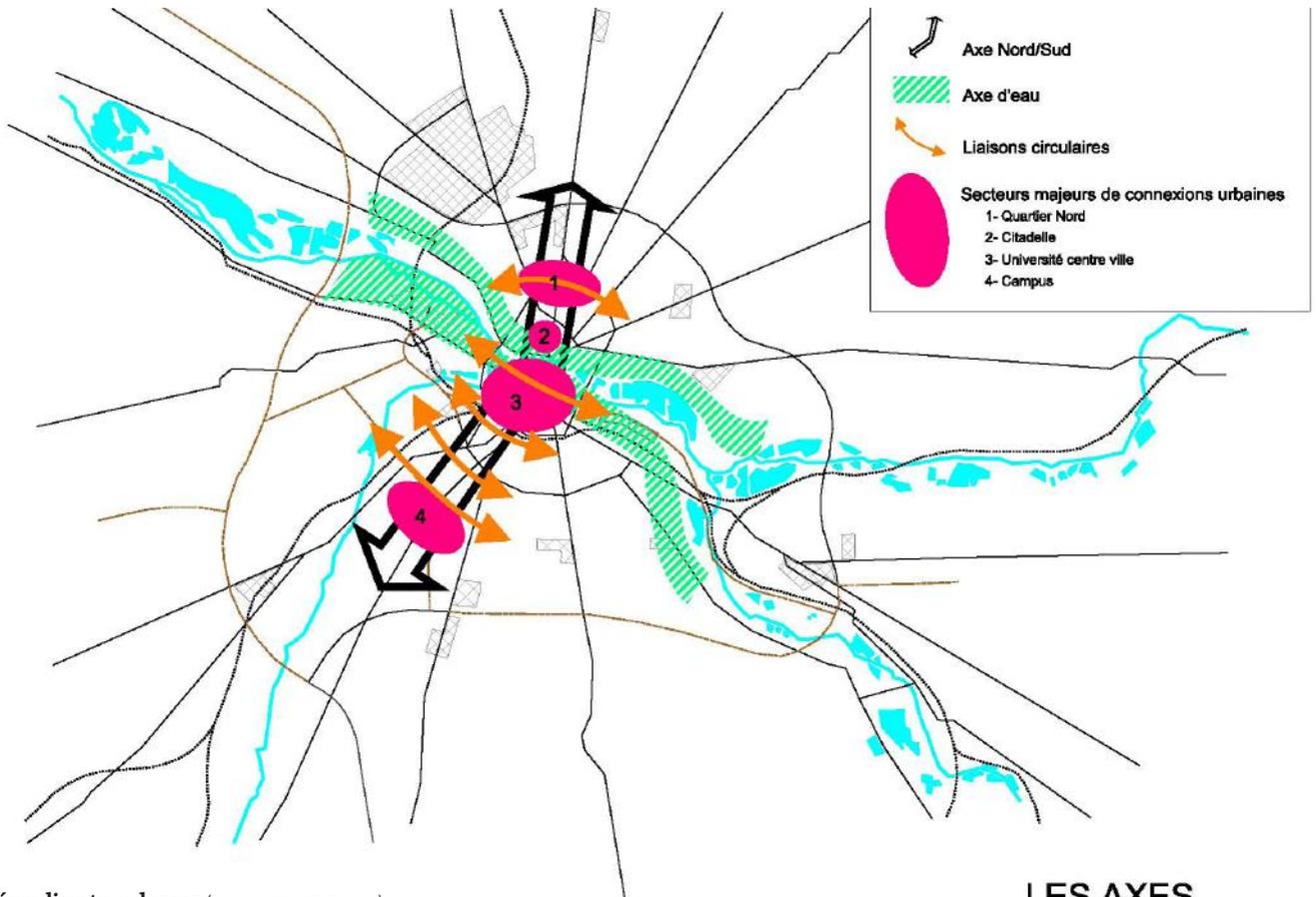


Schéma directeur de 1995 (Source: AM - AUAP - 1995)

LES AXES



La faculté des sciences à Saint leu (Source: www.henrugaudin.com)



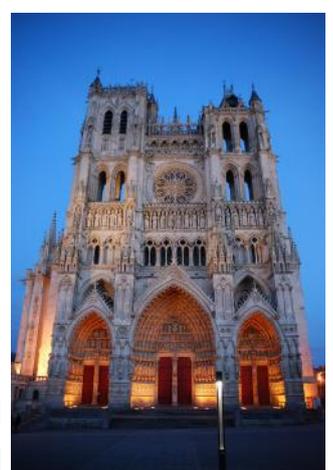
Le Parc Saint-Pierre (Source: www.osty.fr)



La Citadelle, Université picardie Jules Verne (Source: www.rpbw.com)



La Tour Perret (Source: lemoniteur.fr)



La cathédrale gothique Notre Dame d'Amiens (Source: S.Crampon)

Une ville d'architecture à travers quelques constructions remarquables :

- La cathédrale gothique Notre Dame, inscrite au patrimoine mondial de l'unesco
- La faculté des sciences à Saint leu, Henri Gaudin, grand prix d'architecture
- Le Parc Saint-Pierre, Jacqueline Osty- AJOA, grand prix du paysage 2005
- La Citadelle, Université picardie Jules Verne, RPBW Renzo Piano
- La Tour Perret, Auguste Perret, 1952

AMIENS, VILLE IDÉALE DE JULES VERNE

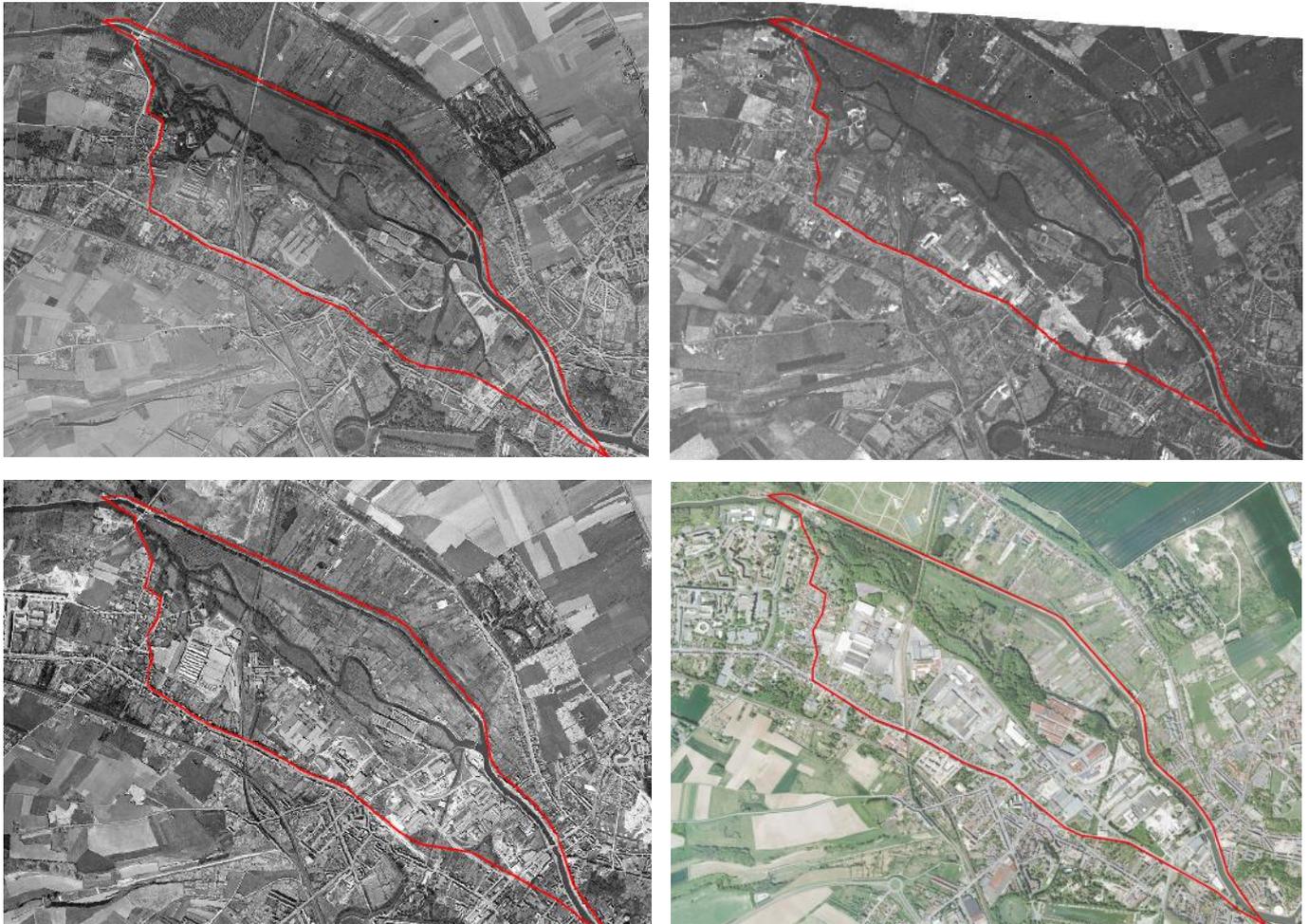
Jules Verne (1820-1905) s'installe définitivement à Amiens en 1871. Elu conseiller municipal en 1888, il sera membre de la commission chargée des questions culturelles et de l'urbanisme pendant seize ans.

Dans son célèbre discours intitulé « la ville idéale », qu'il prononce en 1875 lors d'une séance publique de l'Académie d'Amiens (qu'il préside à deux reprises), Jules Verne rêve de sa ville dans le futur. On retrouve tout particulièrement cette thématique de la ville idéale dans son roman « Les Cinq Cent Millions de la Begum », paru en 1879. L'auteur y met en scène une utopie et une dystopie par le biais de deux cités bâties sur des principes très différents par les deux héritiers d'une fortune colossale.

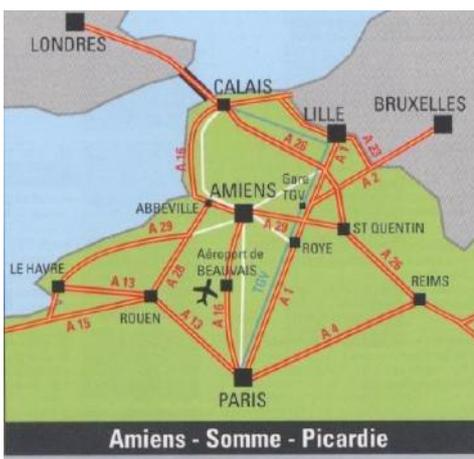
Dans une lettre adressée à un ami, Jules Verne indique les raisons de son choix d'installation à Amiens : « *Sur le désir de ma femme je me fixe à Amiens, ville sage, policée, d'humeur égale, la société y est cordiale et lettrée. On est près de Paris, assez pour en avoir le reflet, sans le bruit insupportable et l'agitation stérile. Et pour tout dire, mon Saint Michel* reste amarré au Crotoy.* »

En 1889 il déclare : « *J'aime Amiens, j'aime son air d'Ancien Monde et sa quiétude (...)* », puis en 1895 : « *Depuis 12 ans je suis devenu amiénois, ma femme est amiénoise de naissance. C'est là que je fis sa connaissance et peu à peu tous mes intérêts, toutes mes affections furent concentrées sur Amiens. Beaucoup de mes amis vous diront que je suis plus fier d'être conseiller municipal d'Amiens que de ma réputation littéraire. J'avoue que c'est avec une grande satisfaction que je remplis ma charge de conseiller municipal.* » Jules Verne est enterré à Amiens, dans le cimetière romantique de la Madeleine (à proximité du site stratégique European 14).

(* Saint Michel est le nom du bateau de Jules Verne)

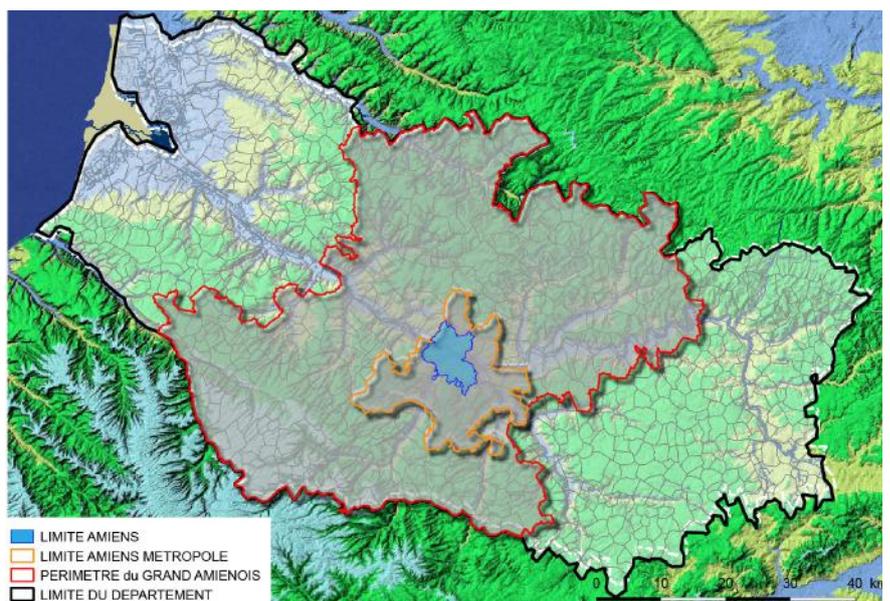


Vue aérienne de la Zone d'Activité en 1947, 1954, 1965 et 2013 (Source : Géoportail et AM-AUAP-2016)



Amiens dans le triangle Paris, Londres, Bruxelles

(Source : AM - Service Patrimoine)



Les différents périmètres territoriaux (Source : AM-AUP-2016)

LA VILLE ET LE TERRITOIRE

LA VILLE

Avec plus de 132.000 habitants, Amiens est la seule grande ville d'un vaste territoire à dominante rurale. Elle se situe au sein du triangle Paris-Londres-Bruxelles, à un peu plus d'une heure de Paris en train. Elle est donc suffisamment éloignée de la capitale pour ne pas en devenir la banlieue, et suffisamment proche pour permettre à ses habitants d'y faire un aller-retour dans une journée. Les autres grandes villes proches sont distantes d'1h15 en train pour Lille et Rouen ou à moins de 2 heures en voiture pour Reims. En train, Bruxelles est à 2h30, Lyon et Londres à 3h30.

L'aire urbaine amiénoise compte 271.000 habitants et 120.000 emplois. Elle se situe entre les aires urbaines de Lille et Paris, qui comptent respectivement plus d'un million et plus de 12 millions d'habitants, et fait figure de « poids-plume » face à elles. Les échanges domicile-travail en lien avec l'aire urbaine amiénoise sont les plus importants suivant un axe nord-sud : Paris, Beauvais, Lille et Arras. Très peu d'échanges se font suivant l'axe est-ouest, avec Rouen, Reims ou Laon. L'aire urbaine d'Amiens émet plus d'actifs qu'elle n'en attire, excepté avec Arras.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AMIENS MÉTROPOLE

Créée en 2000 et formalisée en 2007 dans ses limites actuelles, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole compte plus de 175.000 habitants et unit un territoire contrasté dont la particularité est d'être composé d'une importante ville-centre, de quelques communes agglomérées et de nombreux bourgs et villages :

- une ville-centre de plus de 132.000 habitants
- 9 communes agglomérées à la ville-centre comptant de 1200 à 5400 habitants,
- 3 communes de 1200 à 2400 habitants,
- 20 communes de moins de 1000 habitants.

Depuis 1999, le nombre d'habitants est stable, mais la ville d'Amiens a perdu environ 2800 habitants au profit des communes périphériques.

Plus que toute autre agglomération, Amiens Métropole présente la géographie sociale contemporaine de la ville-territoire. Elle est aujourd'hui isolée au regard des coopérations entre villes de la moitié nord de la France,

telles que les pôles métropolitains (Rouen-Seine-Eure, G10...) ou encore l'ouverture du Grand Paris vers Rouen et Le Havre. Or l'attractivité d'Amiens Métropole dépend de son positionnement stratégique au regard du bassin parisien et de la métropole Lilloise et au sein du triangle Paris-Londres-Bruxelles. Le territoire d'Amiens Métropole gravite autour des vallées, de leurs confluences et du centre urbain aggloméré, souligné par le contournement de la rocade. Au-delà de la ville centre, ce territoire présente un caractère paysager structuré autour d'une agriculture omniprésente, d'espaces naturels concentrés dans les vallées et d'un maillage régulier de petites communes. L'agriculture se caractérise par de grands openfields sur les plateaux et des pâtures et du maraîchage dans les vallées et à proximité des villages.

VERS UN PÔLE MÉTROPOLITAIN

En 2008, un territoire plus large de coopération intercommunale a vu le jour à l'échelle d'un bassin de vie correspondant à l'aire urbaine : le Pays du Grand Amiénois. Il regroupe 381 communes, 12 intercommunalités et plus de 337.000 habitants, soit 60% de la population du département de la Somme. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT, approuvé fin 2012) a été élaboré à cette échelle et a donné l'occasion à Amiens Métropole d'inscrire ses ambitions dans une stratégie de développement plus globale.

Situé à égale distance de la mégapole parisienne et de la métropole lilloise, le Pays du Grand Amiénois est très directement concerné par la question de la complémentarité et de l'équilibre urbain-rural. Ce territoire métropolitain est celui d'une « campagne urbaine » au sein de laquelle agglomération, péri-urbanité et ruralité sont intimement liées. Lieux de production et d'emplois, les espaces agricoles représentent 80% de ce territoire à dominante rurale. Ils constituent une ressource non renouvelable, exposée aux pressions de l'urbanisation et soumise aux mutations de l'agriculture. Afin de mieux fédérer les actions entreprises à son échelle, le Pays du Grand Amiénois va prochainement évoluer en pôle métropolitain.

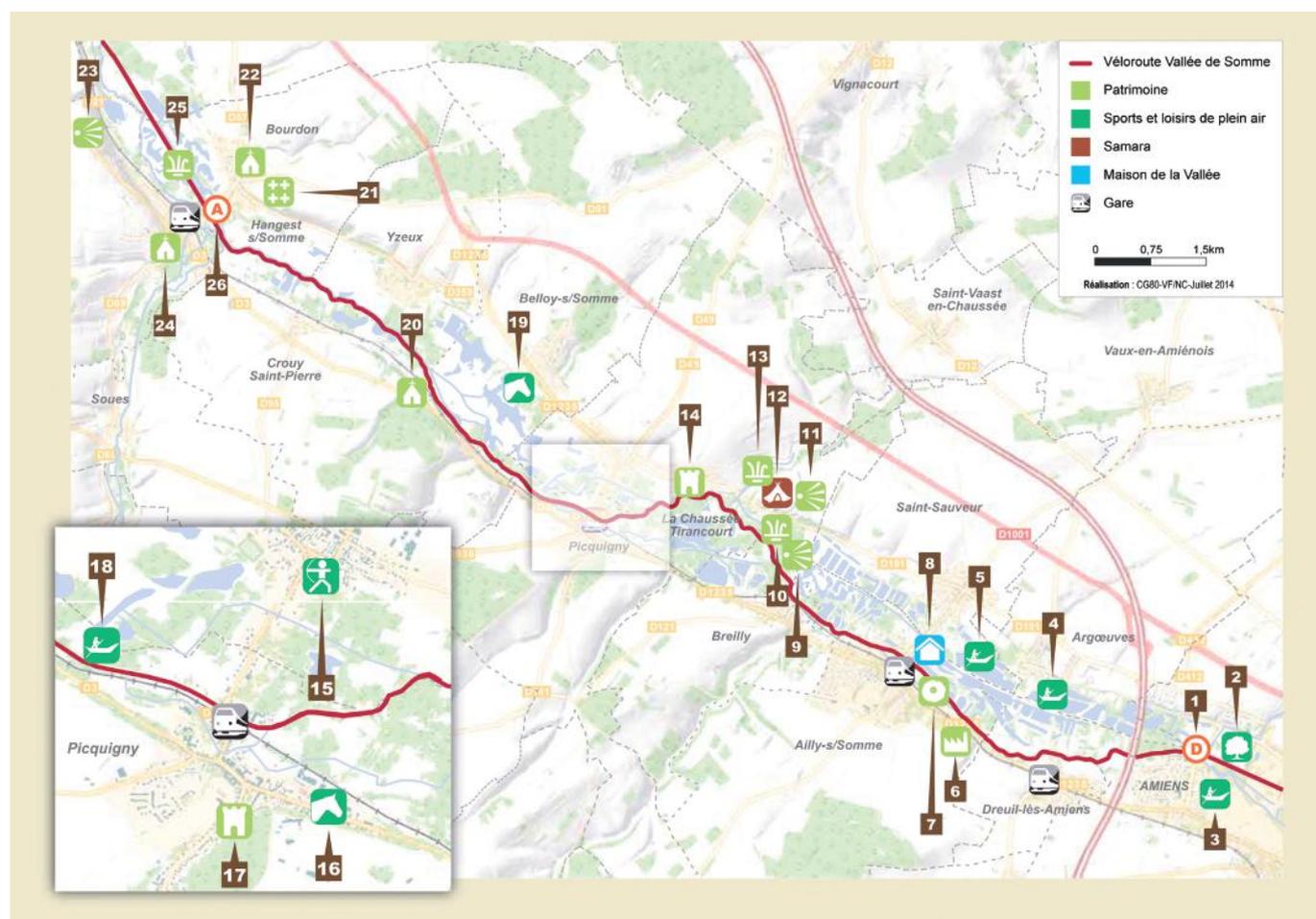
UNE EX-CAPITALE RÉGIONALE QUI DOIT REDEFINIR SON IMAGE

La toute nouvelle Région des Hauts de France, qui a été créée par la fusion des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, a ravi à Amiens son statut de capitale régionale. Cette réforme récente va accroître la dépendance déjà forte de la Ville

1	FR-AMIENS-SS-AP05 À 08
2	FR-AMIENS-C-M04
3	FR-AMIENS-C-M05



Vue aérienne oblique des Hortillonages (Source : AM)



Plan de la véloroute (Source : www.somme.fr)

vis-à-vis de centres décisionnels extérieurs, notamment dans le secteur privé. Face aux phénomènes de mondialisation des échanges et des concurrences entre territoires, Amiens doit reconstruire son image. Pour cela, elle dispose notamment d'équipements à rayonnement régional: le Centre Hospitalier Universitaire ou encore le siège de l'Université de Picardie Jules Verne grâce à laquelle Amiens compte parmi les villes françaises les plus estudiantines avec 6,1 étudiants résidents pour 100 habitants. Cependant, elle peine à retenir les actifs qu'elle a formés ou à en attirer d'autres : dans les tranches d'âges comprises entre 25 et 39 ans, l'agglomération enregistre plus de sortants que d'entrants.

Les activités textiles ont permis à la Ville de prospérer pendant des siècles, mais elles ont quasiment disparu aujourd'hui. L'implantation d'équipementiers automobiles a assuré la relève après-guerre et l'activité industrielle reste importante aujourd'hui. Cependant, comme beaucoup de métropoles françaises, Amiens doit faire face aux difficultés rencontrées par les filières économiques : une crise importante du secteur industriel, en particulier de l'automobile, un taux d'emplois productifs peu élevé et globalement, un faible niveau de qualification.

L'image et le développement économique de la ville passent également par le tourisme local, qui repose sur trois principales thématiques : le tourisme historique et culturel, qui s'appuie sur la cathédrale d'Amiens, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco tout comme le beffroi, mais aussi les musées, les châteaux et les sites archéologiques ; le tourisme de « mémoire », autour des champs de bataille et mémoriaux de la première guerre mondiale, dont le centenaire (2014-2018) représente actuellement une opportunité pour promouvoir le territoire au niveau national et international ; le tourisme de nature, qui s'appuie notamment sur les hortillonnages, la vallée de la Somme et sa Véloroute, ainsi que la proximité de la Baie de Somme, haut lieu touristique récemment labellisé Grand site de France. En ce qui concerne le tourisme urbain, l'attractivité d'Amiens s'avère modeste. Un rapport du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de 2008 comparait 36 villes françaises et situait Amiens en dernière position selon le nombre de nuitées, y révélant une durée de séjour plus courte qu'ailleurs.

Ainsi le positionnement d'Amiens, mais aussi la qualité résidentielle et le développement des fonctions métropolitaines doivent lui permettre de tenir son rôle de deuxième ville de la toute nouvelle Région des Hauts de France. Les politiques locales mettent l'accent sur le développement du fleuve et la création d'emplois.

LES HORTILLONNAGES

Les hortillonnages sont des parcelles maraichères organisées sur des terres inondables de la vallée de la Somme, qui ont évolué au fil des siècles et représentent aujourd'hui un patrimoine naturel unique. A l'origine il s'agit d'une zone marécageuse alimentée par des bras de la Somme dont le sol, riche en humus et bien approvisionné en eau, est particulièrement fertile.

Pour pouvoir entreprendre de premières cultures, des voies d'eau ont été creusées dont les déblais ont permis de rehausser des îlots de terre. Progressivement, ces marécages se sont changés en une mosaïque de petites parcelles rectangulaires hors de l'eau (de 1 à 5 ha), délimitées par un maillage de canaux et rieux.

A partir des années 1950, la production maraichère s'est installée sur des territoires plus propices et depuis, 99% des hortillons ont arrêté leur activité et 90% du site a cessé d'être exploité (de 950 hortillons en 1906, il en reste 7 aujourd'hui). Néanmoins, la tendance à un retour aux produits biologiques et locaux a favorisé le maintien des dernières exploitations.

Les friches qui se sont développées ont de leur côté renforcé la valeur écologique du site, puisqu'elles accueillent désormais de nombreuses espèces sauvages. Par ailleurs, de nombreuses parcelles ont été rachetées par des particuliers pour être aménagées en jardins potager et d'agrément ainsi qu'en résidence secondaire. Le paysage des Hortillonnages s'est ainsi profondément modifié : la multiplication des cabanons, des arbres et des haies est venue refermer et privatiser un site autrefois ouvert.

Par leur proximité avec la ville, les Hortillonnages sont également devenus un site touristique très fréquenté. Environ 100 000 visiteurs sillonnent le dédale de canaux dans le cadre de visites guidées en barques à cornet. Il s'agit donc aujourd'hui d'un espace de tourisme, loisirs et détente, en plus d'un lieu majeur de l'identité amiénoise.



Au premier plan, le parc Saint-Pierre et au second, les Hortillonages (Source : AM - AUAP - 11/06/2006)



Le parc Saint-Pierre (Jacqueline Osty - AJOA, grand prix du paysage 2005) (Source : AM)

UN FLEUVE ET DES CLUSTERS

GRAND PROJET VALLÉE DE SOMME

L'agglomération amiénoise s'est développée de part et d'autre de la vallée de la Somme et autour des confluences avec les rivières de l'Avre et de la Selle. La richesse de son réseau hydrographique est un atout exploité depuis toujours, qui a contribué à dessiner l'identité paysagère, urbaine et économique du territoire. Or s'ils sont restés à l'écart des problématiques urbaines du XXème siècle, les fleuves font aujourd'hui l'objet d'une nouvelle prise en considération.

Le Grand Projet Vallée de Somme, mené par le Département, a pour objectif d'inscrire le fleuve comme élément fédérateur de la culture et de l'identité des Samariens. Ce projet global de développement vise à renforcer l'attractivité du territoire pour ses habitants, mais aussi pour les touristes. Il porte à la fois des dimensions économiques, environnementales, touristiques, sociales et culturelles. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a déjà initié nombre de projets :

- Candidature au label RAMSAR pour la vallée de la Somme.

- La Véloroute Vallée de Somme : épine dorsale du projet, il s'agit d'un itinéraire de 120 km qui s'étire le long du fleuve, de Péronne à Saint Valery-sur-Somme. Les bords de Somme sont un lieu apprécié des cyclotouristes et le seront de plus en plus. Cette Véloroute se veut un axe structurant lié aux grands itinéraires nationaux et européens qui longent la côte ou traversent l'Aisne, ainsi qu'un axe local relié à d'autres parcours tels que ceux bordant les affluents...

- Les Maisons de la Vallée : réseau de pôles d'accueil et de services qui rythment le cours du fleuve. Les promeneurs pourront y louer un vélo, un canoë, un bateau électrique, un hébergement ou y faire une pause-café.

- Des belvédères : points de vue qui révèlent le patrimoine exceptionnel de la vallée de la Somme. Une trentaine de sites ponctuant la vallée seront aménagés.

L'agglomération d'Amiens Métropole s'est également saisie de l'enjeu de la reconquête du fleuve. Simultanément réservoir naturel, espaces de production, lieu d'habitat et support de loisirs, la Somme, mieux exploitée, pourrait

redevenir un puissant vecteur de développement du territoire. Elle constitue une formidable opportunité, qu'il s'agisse d'un potentiel énergétique à ranimer, de friches à régénérer (notamment celles de la zone d'activité de Montières), de filières agro-alimentaires à développer, ou encore de pratiques sportives et culturelles à intensifier. De même, la stratégie touristique de l'agglomération se définit autour de trois grandes orientations largement basées sur le fleuve et la nature :

- développer la destination courts-séjours (renforcement d'équipements attracteurs tels que le zoo, le musée de Picardie...),

- développer la destination affaires. A ce sujet la question de la réalisation d'un centre d'affaires proche de la gare (donc de Paris) est à l'étude, de même que le développement et la diversification de l'offre hôtelière,

- améliorer l'attractivité de la destination dans sa dimension «grandeur nature» (fleuve, hortillonnages, camping, parcs...).

En effet, avec 100 ha de parcs, squares et jardins publics répartis sur 300 sites, Amiens peut être qualifiée de «ville nature». Les espaces verts publics, les grands cœurs d'îlots privés végétalisés et bien sûr les hortillonnages, jardins sur l'eau situés au cœur de la ville, contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Parmi les espaces verts caractéristiques d'Amiens, un chapelet de parcs accompagne les vallées : le parc Saint Pierre, le jardin des Plantes, la Citadelle, le cimetière de la Madeleine, le parc du Grand Marais, le parc du Château de Montières...

Si des actions sont déjà initiées (aménagement de cheminements doux, mise en place d'un festival du paysage, création d'une fête du fleuve...), il reste à définir les contours d'une véritable ambition métropolitaine pour le fleuve. Quoi qu'il en soit, il est évident que la Somme est appelée à jouer le rôle d'élément fédérateur et révélateur des atouts du territoire. Incidemment, du fait de sa situation au bord du fleuve, le site stratégique European 14 doit contribuer à cet enjeu.

LA VILLE DES CLUSTERS

La fragilité du tissu socio-économique local a conduit l'agglomération à amorcer une politique d'intervention qui vise à réorienter le système de développement via le «pacte pour l'emploi et l'innovation». L'enjeu est de requalifier le système productif afin d'adapter l'économie

1	FR-AMIENS-SS-AP10
2	FR-AMIENS-SS-AP11

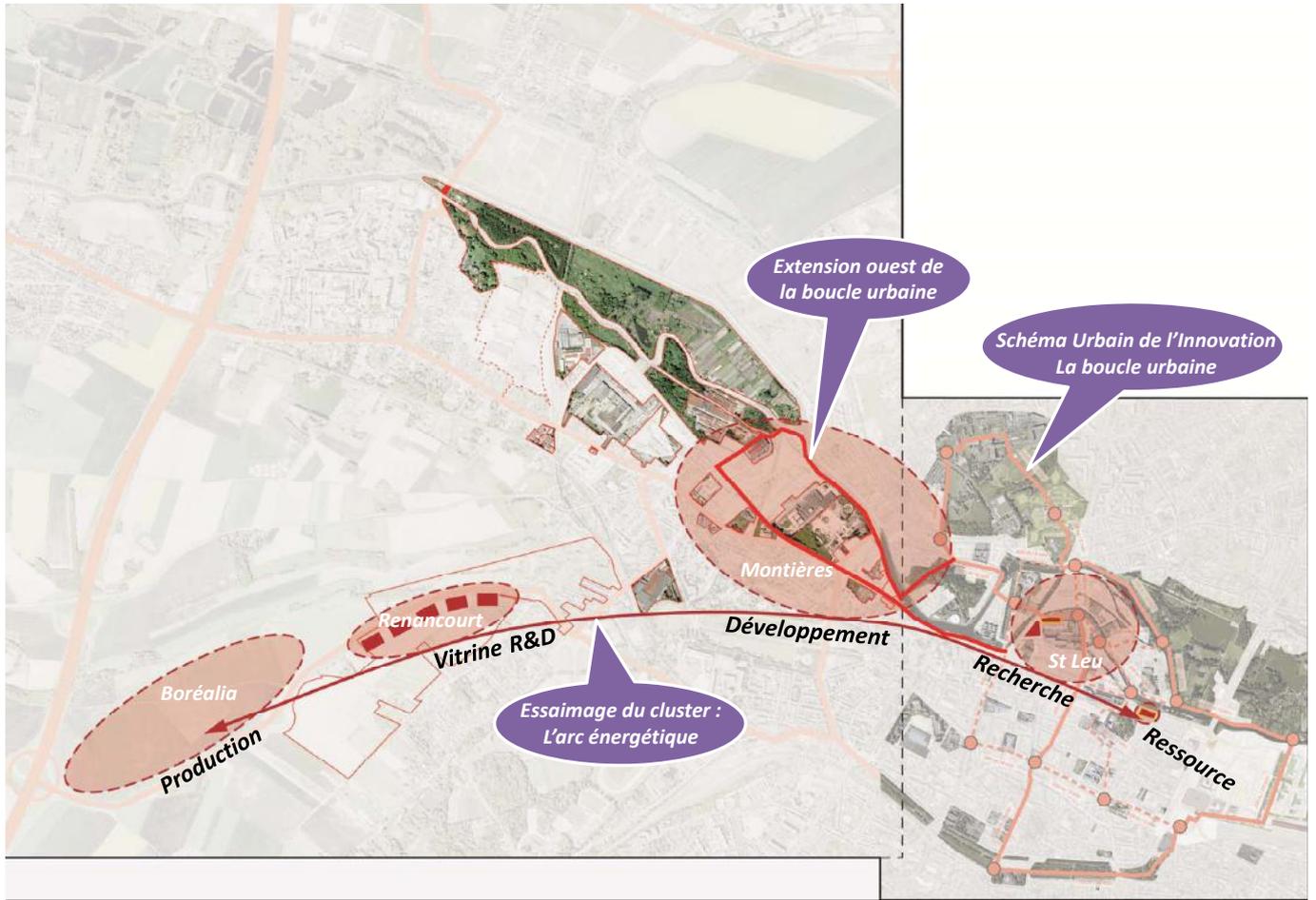


Schéma d'essaimage du cluster énergétique (Source : AM-AUAP-2016)



Vue perspective du futur Hub énergie à Saint Leu (Source : Nickl and Partner architectes)



Chantier de la Citadelle d'Amiens (Source : H. Miserey)



Parc zoologique d'Amiens (Source : AM)

locale aux mutations contemporaines. Cela suppose une évolution des modes de production et d'organisation : omniprésence de l'informatique, évolution des processus de fabrication qui font appel à de nouveaux savoir-faire, eux même adossés à de nouvelles fonctions supérieures (formation, etc...). Ces dernières années, certains secteurs tels que l'agroalimentaire, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que la logistique, sont devenus clés. Le géant de l'e-commerce, Amazon, vient d'ailleurs d'annoncer son choix d'implanter sa nouvelle plateforme logistique (entrepôt de plus de 100.000m²...) sur le territoire d'Amiens Métropole, avec à la clé la création d'un millier d'emplois.

Le soutien à l'émergence de filières d'excellence est au cœur de la politique d'Amiens Métropole. Trois clusters de hautes technologies sont en cours de développement :

-un premier est consacré à la e-santé (SimUSanté, institut Faire Face...). Il est lié à l'hôpital sud et positionné ZAC Intercampus ;

-un deuxième est dédié aux nouveaux usages du numérique (ESAD, MIS...). Il est positionné à l'est du centre-ville, ZAC Gare-la-vallée ;

-un troisième est consacré à l'autonomie énergétique. Il est adossé au «Hub Energie», situé quartier Saint-Leu.

Dans les prochaines années, ce troisième cluster pourrait se déployer vers l'ouest amiénois, et notamment le site stratégique European 14. Ce territoire pourrait également être concerné par l'émergence d'autres filières thématiques telles que l'autosuffisance alimentaire ou encore l'économie sociale et solidaire.

UNE AGGLOMÉRATION EN PROJET

Amiens Métropole étudie actuellement quatre axes de développement pour définir sa future stratégie de marketing territorial : la ville des possibles, la ville grandeur nature, la ville de la mixité et du bien-vivre et enfin, la ville des proximités. Les principaux projets urbains en cours sont associés à ces axes.

AMIENS VILLE DES POSSIBLES

La ville des possibles favorise l'esprit collectif et de création par la structuration des filières d'excellence au travers des trois clusters et en développant des

programmes d'accompagnement (maison européenne des chercheurs, laboratoires, espaces de co-working, cantine numérique...). Le schéma urbain de l'innovation s'étend entre l'Hôpital Nord, la Citadelle et la gare. Ce secteur génère un fort potentiel de développement urbain autour de fonctions métropolitaines supérieures : sites universitaires, pôle intermodal de la gare, développement des clusters dédiés aux nouveaux usages numériques et à l'autonomie énergétique, etc.

Le schéma urbain de l'innovation a pour finalités de rendre lisible depuis l'espace public la vocation de ce secteur dédié aux fonctions innovantes, de structurer une offre immobilière et foncière mobilisable rapidement pour les porteurs de projets et de développer des espaces publics et/ou partagés stimulant l'innovation, l'implication et les interactions. Dans le cadre de ce dernier objectif, des parcours urbains sous forme de boucles ont été identifiés. Ils sont appelés à être les supports de nouveaux aménagements et développements. L'une de ces boucles s'étend à l'ouest et relie le centre-ville au site Cosserat, au cœur du site stratégique European 14.

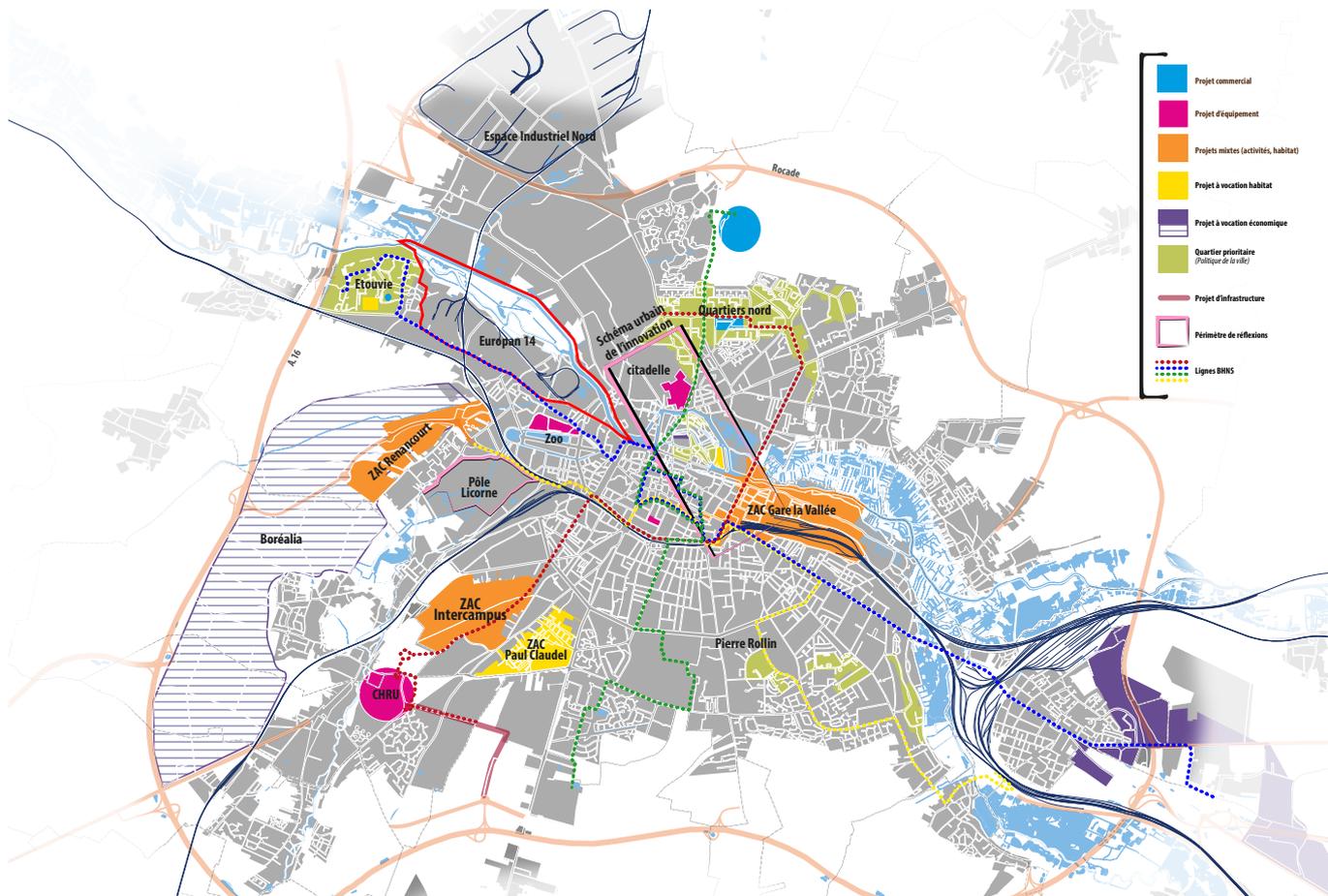
La Citadelle d'Amiens reconvertie par Renzo Piano doit accueillir les facultés d'histoire-géographie, de lettres, de langues, l'institut de formation des maîtres (IUFM) et une bibliothèque universitaire. Ce projet met fin au redéploiement de l'université en centre-ville, initié dès 1993 avec la faculté de science et l'école supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE), puis les facultés de droit et d'économie en 1997 ainsi que la faculté d'art.

Enfin le départ programmé de l'ensemble des services de l'hôpital Nord vers le centre hospitalier universitaire (CHU) sud va laisser dès la fin 2017 une vaste friche (14 ha) située entre les quartiers Nord et Saint-Maurice. La Ville accompagne l'Hôpital dans ses réflexions quant à l'avenir de ce site, dont les futures opérations devront être complémentaires de celles du reste du territoire.

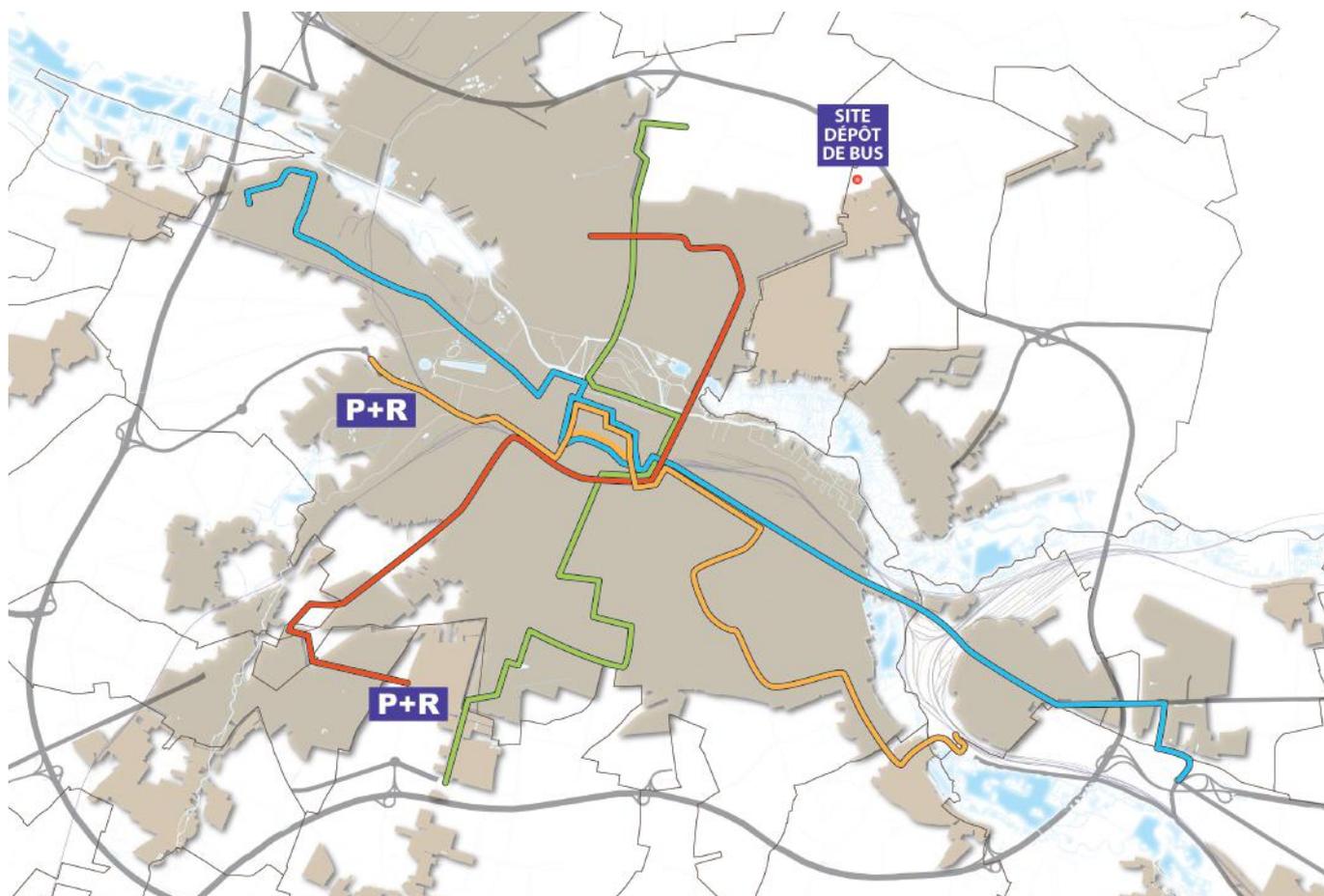
AMIENS VILLE GRANDEUR NATURE

La ville grandeur nature remet le fleuve au cœur du fonctionnement de la cité (réservoir naturel, espaces de production, lieu d'habitat et support de loisirs). Une étude est en cours au sujet de la reconquête du fleuve et des vallées, visant à renforcer l'attractivité territoriale en lien avec le milieu naturel des vallées de la Somme, de l'Avre et de la Selle. Il s'agit de s'appuyer d'une part sur le site des Hortillonnages, et d'autre part, sur différents lieux à

1	FR-AMIENS-SS-Mo2	
2	FR-AMIENS-C-Po2	FR-AMIENS-C-Po3
4	FR-AMIENS-C-Po4	



Les principaux projets en cours (Source : AM - AUAP - 2016)



Plan schématique des 4 futures lignes de BHNS (Source : AM-AUAP-2016)

enjeux qui jalonnent les vallées. L'objectif est de favoriser la préservation des milieux naturels, notamment en tant que facteurs de richesse tout en développant différents usages : tourisme, pratiques quotidiennes, agriculture maraichère, loisirs, sports nature... A l'ouest, cette étude s'est focalisée sur le camping d'Amiens Métropole et n'a rien prévu pour la zone d'activité de Montières et le site stratégique European 14.

Situé dans la vallée de la Selle et ouvert au public en 1952, Le parc zoologique d'Amiens est le plus important de la région des Hauts de France. Il accueille plus de 180.000 visiteurs par an. La collectivité s'engage aujourd'hui dans un programme de restructuration visant une fréquentation de 300.000 visiteurs par an. Le projet prévoit une extension du site sur des parcelles voisines et l'accueil d'animaux phares tels que des girafes, des tigres, etc. Ce projet pourrait peut-être générer le développement d'activités complémentaires pouvant prendre place dans le site stratégique European 14.

AMIENS VILLE DE LA MIXITÉ ET DU BIEN-VIVRE

La ville du bien-vivre encourage la mixité sociale, la mixité fonctionnelle, la mixité générationnelle et la qualité résidentielle, conditions de l'émergence d'une vie de quartier féconde et de liens entre les habitants.

La ZAC (zone d'aménagement concerté, procédure publique d'aménagement) Gare la vallée correspond à un processus de reconversion du quartier de la gare initié dans les années 1990 et qui vise à en faire la vitrine technologique de l'agglomération. Le projet urbain de Paul Chemetov prévoit la réalisation d'un quartier mixte d'activités basées sur les technologies de l'information et de la communication, adossé au pôle intermodal de la gare et complété par près d'un millier de logements. Les orientations programmatiques du site stratégique d'European 14 doivent être complémentaires de la programmation tertiaire de la ZAC Gare la vallée afin d'éviter toute concurrence potentielle entre ces projets.

Etouvie, situé à l'extrémité ouest de la ville d'Amiens rassemble 2 780 logements et plus de 7 500 habitants. Le quartier est inscrit dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville depuis leur mise en place en 1984. En 2005, il est classé zone urbaine sensible (ZUS) et bénéficie de fonds de l'ANRU (Agence Nationale de Renovation Urbaine) qui ont permis la réalisation de travaux de

requalification urbaine, avec notamment la création de la Place des Provinces Françaises sur l'ancienne emprise de la Tour Bleue, démolie en 2010. Le projet de renouvellement urbain d'Etouvie est toujours en cours. Il s'inscrit dans une logique de diversification des fonctions et de l'organisation urbaine.

Boréalia est une réserve foncière intercommunale ouest-amiénoise d'une surface d'environ 650 hectares, destinée au développement d'un pôle économique. La ZAC Renancourt en constitue la première phase opérationnelle. Elle prévoit la réalisation d'un millier de logements en prolongement du faubourg de Renancourt.

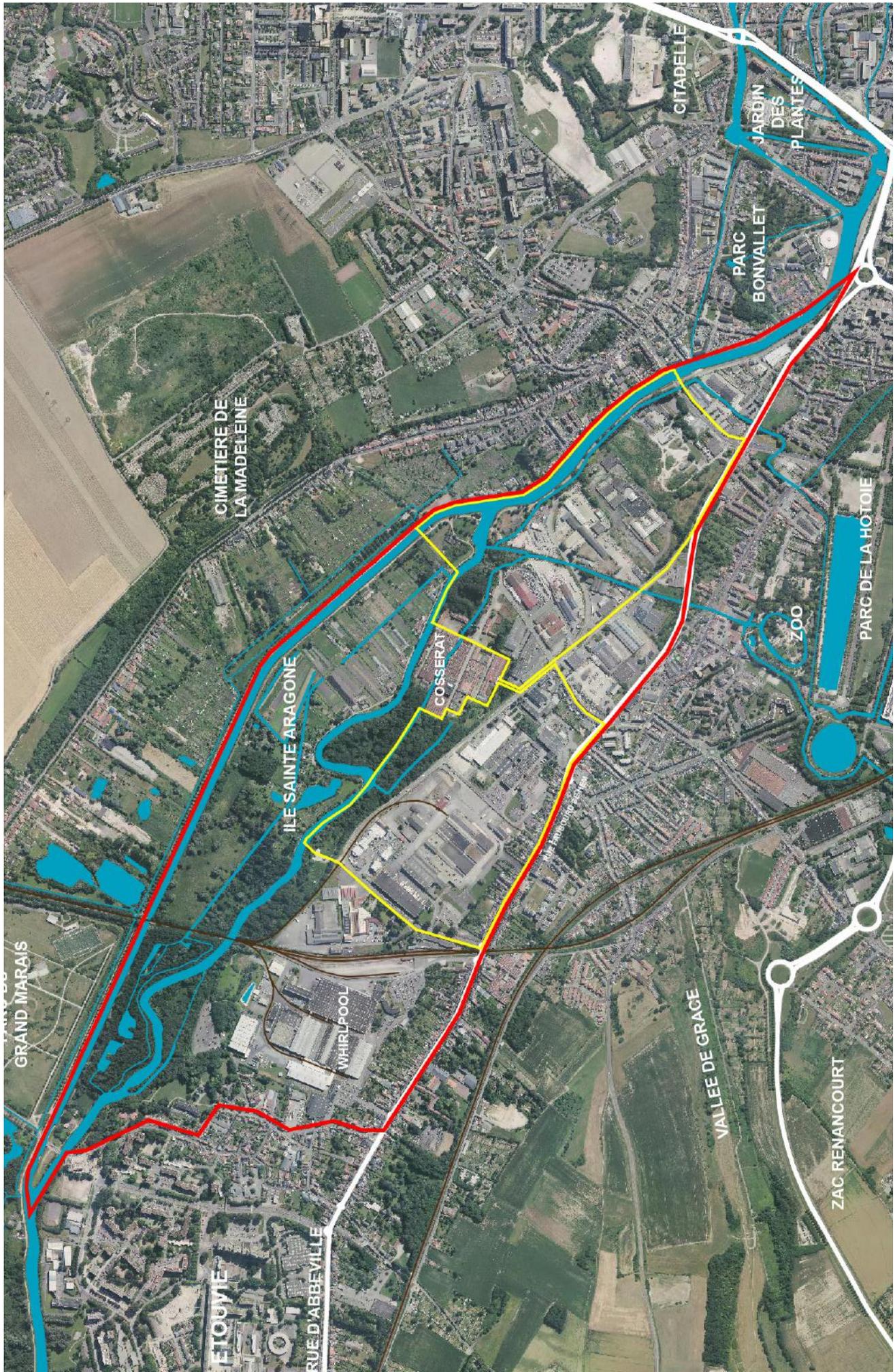
AMIENS VILLES DES PROXIMITÉS

Amiens est un pôle d'emplois majeur dont près de la moitié des postes est occupée par des non-résidents. Cette situation génère de nombreux déplacements pendulaires, pour la plupart effectués en voitures individuelles. L'offre de transports alternatifs reste à ce jour insuffisante. Pour 2019, l'agglomération prévoit la mise en œuvre d'un réseau de 4 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) *avec des parkings-relais maillant le territoire.

La ligne est-ouest empruntera la rue d'Abbeville, au sud du site stratégique European 14. Parallèlement, la Ville privilégie une densité adaptée aux sites de projets (les plus fortes dans le centre-ville, la ZAC Gare la Vallée et le long des axes de transport collectif) et respectant les formes urbaines préexistantes.

*Un bus à haut niveau de service (BHNS) est un système de transport utilisant l'autobus ou trolleybus. Concept datant de 2005, sa définition est diverse, due aux différentes configurations existantes ou à venir. Il est le plus souvent en site propre et ses arrêts sont équipés comme des stations de tramway.

1	FR-AMIENS-C-Mo6
2	FR-AMIENS-C-Mo7



Périmètres du site de réflexion et des sites de projets Européan 14 (Source : IGN 2013 et AM - AUAP)

UNE ZONE D'ACTIVITÉ AU BORD DU FLEUVE ET AUX PORTES DU CENTRE-VILLE

Le site de réflexion est situé aux portes du centre-ville. Il se compose de trois bandes longitudinales qui s'étirent d'est en ouest : le fleuve et ses rives, le cœur de la zone d'activité de Montières, et l'axe d'entrée de ville avec son faubourg. Ces espaces sont juxtaposés mais n'ont que très peu d'interactions entre eux. La proximité immédiate du Centre-Ville, de quartiers résidentiels et des bords de Somme invite à la mixité des fonctions et renvoie directement à l'une des principales questions d'Europas 14 : comment habiter dans un territoire productif ? Ces vingt dernières années, la vocation industrielle d'origine de la zone d'activité a progressivement évolué vers l'artisanat, le service, le commerce ou encore les loisirs. Des opportunités se présentent aujourd'hui sous la forme de projets privés que la collectivité cherche à accompagner et à faire entrer en résonance avec le territoire.

UNE ZONE TOUJOURS EN ACTIVITÉ

Quartier d'activité historique de la ville, le site de réflexion est un espace monofonctionnel hérité de l'urbanisme de zoning. Avec 2000 emplois, il représente la troisième zone d'emploi de l'agglomération après l'Espace Industriel Nord et le Pôle Jules Vernes, au sud. Parmi les principaux employeurs de la zone, on trouve :

- Scott Bader, spécialisé en développement et production de résines et d'adhésifs de structure ainsi que de gelcoats pour pales d'éoliennes (100 emplois).
- Ortec Services Environnement, activité de nettoyage industriel, assainissement et de gestion de déchets (158 emplois).
- Whirlpool, fabricant d'électroménager (350 emplois ; fig30).
- Logigaz, production et distribution de gaz (118 emplois).
- Prima, fabricant de pièces à base de matière plastique (57 emplois).
- Cimentub, conception et réalisation d'ouvrages hydrauliques en béton préfabriqué (45 emplois).
- Les services techniques du secteur Ouest de la Ville (une centaine d'agents).

Entre 2000 et 2010, le nombre d'emplois dans la zone d'activité de Montières est passé de 4000 à 2000. La cessation ou le déménagement d'activités ont laissé d'importantes

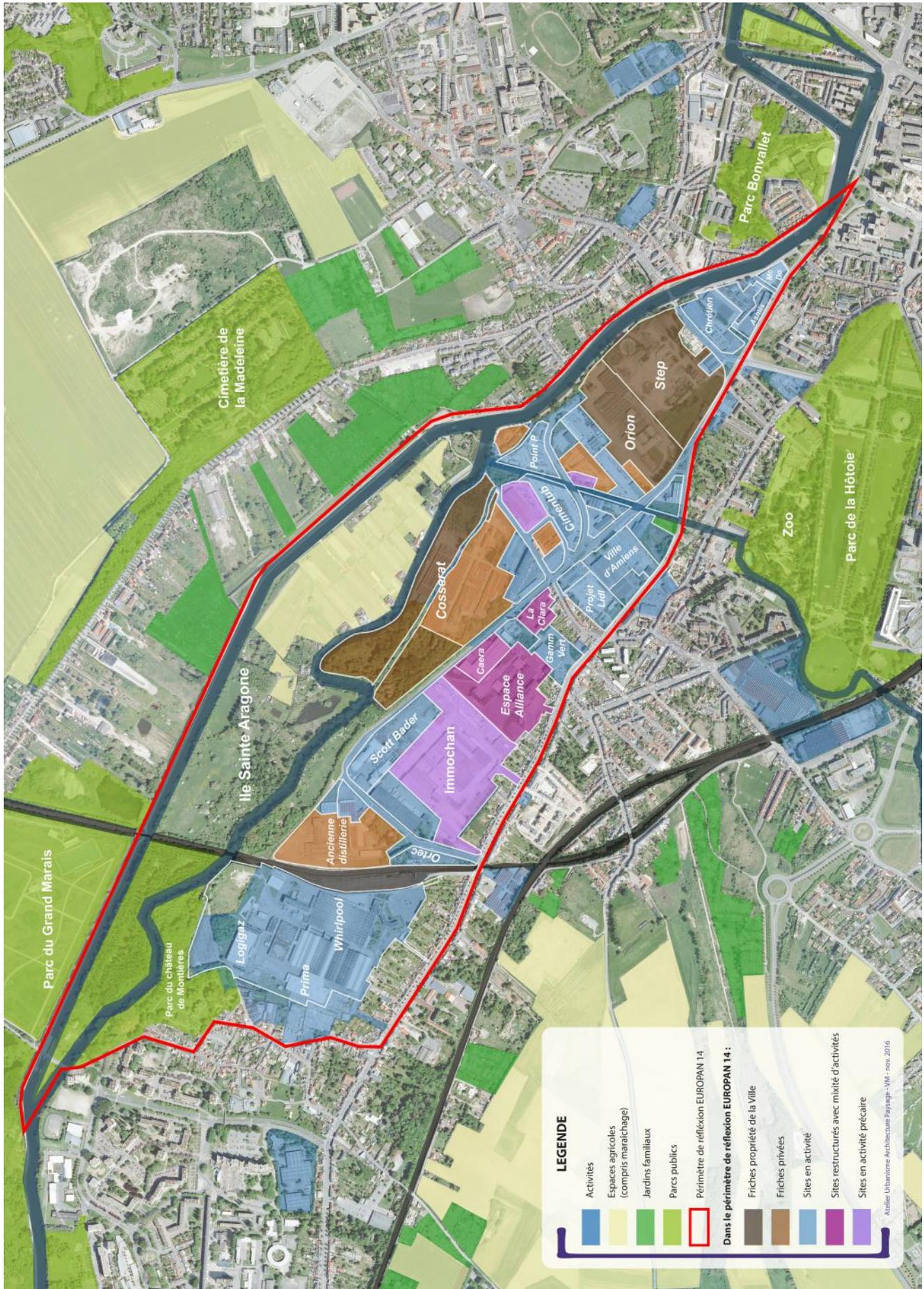
friches. Au total, sur les 100 hectares de la zone, 40 sont aujourd'hui désaffectés ou en devenir. Trois sites très contrastés constituent l'essentiel de cette surface : Cosserat (13ha), Step-Orion (11ha) et Immochan (9ha). Cependant, même si de nombreux sites se cherchent une vocation, la plupart ne peuvent être réellement qualifiés de friches tant ils abritent des écosystèmes d'une grande vitalité. Associations et activités économiques diverses se sont progressivement appropriées les vestiges d'un passé industriel dont les qualités patrimoniales, tant bâties que paysagères, constituent autant d'univers particuliers. Les anciens abattoirs sont devenus l'Espace Alliance (une vingtaine d'entreprises et près de 200 emplois). La Clara (ancienne centrale laitière) rassemble désormais des implantations administratives et associatives, dont une salle de spectacle. L'ancienne distillerie abrite aujourd'hui Homebox et un ferrailleur, même si la plupart des surfaces du site restent désaffectées.

Par ailleurs, la zone d'activité regroupe nombre d'entreprises du bâtiment : Caera (matériel électrique), Aubade (sanitaires), Leblanc (plomberie, chauffage), Cimentub (VRD), Point P (matériaux), Loxam (location d'engins), Tollens (peinture, décoration), Riquier (peinture), Chrétien (matériaux), Kiloutou (location de matériel), Les Naturelles (maisons individuelles), Gamm Vert (jardinerie)...

UNE ZONE QUI TOURNE LE DOS AU FLEUVE

A part les bords de Somme et la rue d'Abbeville, en bordure du site de réflexion, la zone d'activité de Montières ne dispose pas d'espaces publics ou partagés susceptibles d'accueillir de multiples usages. Elle ne comporte que quelques voies, très larges et peu amènes, qui sont uniquement pensées pour la desserte par les poids-lourds. Ces rues, à peine pourvues de trottoirs, n'invitent pas piétons et cyclistes à parcourir ou traverser ce territoire de fond de vallée qu'aucune place publique, lieu ou équipement fédérateur n'agrémentent. Toutefois, quelques espaces tels que la cour de la manufacture Cosserat ou les bords de Somme portent en eux les germes du rassemblement ou du partage. Mais privés ou peu valorisés, ils ne sont pas appropriables en l'état par le plus grand nombre.

Le chemin de contre-halage, qui borde la zone d'activité en rive sud du fleuve, n'est accessible depuis celle-ci par des cheminements publics qu'en deux points (Pont Cagnard, rue Maberly). De plus, ces parcours ne sont pas valorisés. Ainsi, depuis le cœur de la zone, la situation en bordure du fleuve est quasi imperceptible. De la même façon, la zone d'activité n'est pas adressée vers le fleuve.



LEGENDE

- Activités
- Espaces agricoles (compris maraîchage)
- Jardins familiaux
- Parcs publics
- Périmètre de réflexion EUROPAN 14

Dans le périmètre de réflexion EUROPAN 14 :

- Friches propriété de la Ville
- Friches privées
- Sites en activité
- Sites restructurés avec mixité d'activités
- Sites en activité précaire

Atelier Urbanisme Architecture Paysage - VM - nov. 2016

Plan d'occupation de la Zone d'Activité (Source : AM - AUAP - 2016)

Montières étant situé en fond de vallée, une pente régulière verse depuis la rue d'Abbeville vers la Somme. Toutefois quelques sites présentent des déclivités plus nettes.

Par exemple, le réseau hydrographique (Fossés, Rieux...) chahute la partie boisée à l'ouest de la manufacture Cosserat. Ou encore, la rue du Château Milan, qui traverse la vallée tout en s'élevant sur un remblai afin que le pont Cagnard, jeté au-dessus de la Somme, bénéficie d'un tirant d'air suffisant pour la navigation fluviale, forme un talus de plusieurs mètres de haut au niveau de la friche dite de la STEP.

UNE ZONE À PROXIMITÉ DES FAUBOURGS ET DU CENTRE-VILLE

Autour de la zone d'activité se trouvent quatre quartiers populaires assez cloisonnés, dont le taux de chômage oscille entre 14 et 20% :

- Au sud, le Faubourg de Hem avec 3862 habitants et 21% de logements sociaux
- Au nord, Saint Maurice avec 7417 habitants et 44% de logements sociaux
- A l'ouest, Montières avec 1447 habitants et 3% de logements sociaux.
- A l'ouest au-delà, Etouvie, quartier inscrit dans le NPRU (nouveau Projet National de Renouvellement Urbain) en 2015, avec 7635 habitants, 2780 logements dont 90% de logements sociaux.

Dans la zone d'activité de Montières (hormis la rue d'Abbeville), on ne trouve qu'une centaine de maisons individuelles, dont près de 80 sont situées rue Maberly, un immeuble locatif social de 42 logements rue du Château Milan et un petit collectif privé de 6 logements en bas de la rue Maberly.

Quant au centre-ville, il concentre la plupart des fonctions métropolitaines (université, administrations...). La zone d'activité de Montières est située à proximité immédiate de celui-ci mais n'en tire pas parti. Mieux connecté au centre-ville, le site stratégique pourrait éventuellement bénéficier de son rayonnement. C'est notamment l'objet de la boucle urbaine du schéma urbain de l'innovation (voir plus haut) qui s'étend à l'ouest et relie le centre-ville au site Cosserat.

VERS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

À l'échelle de la zone d'activité, la ville d'Amiens attend les premières bases d'une stratégie de développement urbain qui offre notamment la possibilité d'inscrire les différentes opportunités de projets quand elles se présentent. Il s'agit de définir la stratégie ainsi que les modes opératoires permettant d'attirer de nouvelles activités, des habitants, etc.

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- Développer un écosystème attractif qui respecte, tire parti et amplifie les identités et atouts de chaque site. Le projet peut se décliner tant en termes d'aménagements d'espaces publics, de signalétique, d'interventions artistiques... Le but est d'exacerber l'identité de ce quartier ouvert à tous les possibles afin de susciter des projets, d'attirer des investisseurs et à terme, des usagers, des visiteurs, etc.
- Définir les conditions du développement d'une mixité programmatique et notamment la dimension productive tout en permettant l'intégration progressive de la fonction résidentielle, en définissant celle-ci.
- Développer des interrelations entre la zone d'activité, les faubourgs, le fleuve. Il s'agit notamment d'adresser ce territoire vers le fleuve, ou encore de rendre la Somme plus perceptible depuis les faubourgs et la zone d'activité. Il s'agit également de décroisonner le Faubourg de Hem et le quartier Saint Maurice et d'établir des liens avec le quartier Etouvie.
- Identifier des espaces d'intensité et de rassemblement à développer et proposer des projets pour ces lieux.

Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

- L'attractivité du site pour des acteurs locaux mais aussi régionaux et nationaux ainsi que pour les usagers et habitants,
- L'accessibilité, au sens large du terme,
- Le fleuve, dont l'identité territoriale pourra être appréhendée dans son ensemble,
- Les écosystèmes et activités en place, qu'il faut conserver et intensifier,
- La temporalité des mutations, pouvant inclure des usages temporaires,
- Les infrastructures, aujourd'hui inadaptées à une mixité des fonctions, mais qui doivent rester adaptées à la production,



Vue des jardins familiaux du quartier Saint-Maurice, de l'île Sainte Aragone et de la partie nord du site Cosserat (Source : NAI - 04/06/2005)



Exploitation maraîchère de l'île Sainte Aragone avec à l'arrière-plan, la façade nord du site Cosserat (Source : AM - AUAP - 2014)

- Le risque d'inondation (pas de construction en dessous du niveau moyen du sol naturel...)
- Le projet du bus à haut niveau de service (BHNS ; aménagements et arrêts identiques à ceux de la L1, actuellement en place rue d'Abbeville).

Il s'agit de modifier l'usage et l'image de la zone en développant la mixité fonctionnelle par le biais de modes opératoires innovants, laissant notamment une plus grande place aux initiatives privées.

PRODUIRE ET HABITER DANS UN MÊME LIEU

PRODUIRE AU BORD DU FLEUVE ET AUX PORTES DU CENTRE-VILLE

Les projets devront s'appuyer sur les activités en place et imaginer de nouveaux développements, en lien par exemple avec le fleuve. Or ces dernières années, des activités de loisirs ont fait leur apparition dans le secteur. Cette thématique pourrait être intensifiée, notamment en lien avec le tourisme. En s'appuyant sur l'identité de la zone et de chacune de ses composantes, il pourrait être proposé une expérience inédite de ce territoire. L'usager pourrait être placé au cœur du projet, qu'il soit habitant du faubourg, salarié d'une entreprise de la zone, touriste empruntant la Véloroute, visiteur du zoo, etc. Les parcours et les expériences qui lui seraient proposées deviendraient les principaux moteurs d'une mutation urbaine axée sur la réappropriation collective de ce morceau de territoire.

Par ailleurs, les Hortillonnages offrent à la métropole amiénoise une figure si spécifique, vaste et attractive qu'il semblerait intéressant de leur installer, à l'Ouest, un pendant aussi ambitieux et qualitatif. Ces «nouveaux Hortillonnages» pourraient trouver à se déployer en bordure du fleuve, à la croisée de ces chemins et autour de l'île Sainte Aragone, qui accueille déjà quelques maraîchers et pourrait être intensifiée dans sa vocation agricole. Contrairement aux Hortillonnages historiques, tenus par la nécessité de préserver un paysage culturel et patrimonial, ces «nouveaux Hortillonnages» pourraient tout à la fois tenir compte des exigences productives et économiques, des techniques les plus avancées de gestion environnementale et de fabrication d'un paysage spécifique.

Ils pourraient permettre de renouer le lien avec des formes efficaces et amples de production agricole mais également de service environnemental (dépollution, énergie, etc.), tout en offrant à tous un lieu à la fois novateur et inscrit dans une histoire territoriale. Habitants, travailleurs de la ZA de Montières, touristes, pourraient bénéficier de circuits courts de distribution et de services connexes associés à ce site de production agricole urbaine. De nouvelles formes de liens entre distributeurs et consommateurs pourront également être proposées dans une logique de proximité.

Enfin, le chemin de halage et sa Véloroute s'étendent en rive droite du fleuve. La zone d'activité de Montières est quant à elle située le long de la rive gauche, peu valorisée. Entre le centre-ville et l'île Sainte Aragone, la Véloroute n'a pas encore été aménagée. Or la rive droite est ici occupée par une voie de circulation laissant peu de place à de futurs aménagements réservés à la voie touristique. La réalisation d'une passerelle dans le prolongement du parc Bonvallet permettrait de transférer la Véloroute en rive gauche, le contre-halage étant plus propice aux modes doux de déplacement. La zone d'activité de Montières serait alors bordée par la Véloroute, qu'elle pourrait ponctuer de programmes connexes : restauration, loisirs... L'ancienne manufacture Cosserat pourrait constituer un point d'étape majeur de l'itinéraire touristique. De plus, à hauteur de ce site et de la confluence entre Selle et Somme, un parcours transversal pourrait relier la Véloroute à deux lieux dont le potentiel touristique doit être intensifié : le Cimetière de la Madeleine (tombe de Jules Verne...) et le zoo.

HABITER DANS UNE ZONE D'ACTIVITÉ ?

Depuis quelques années, l'agglomération amiénoise constate un déséquilibre entre son attractivité économique et sa sous-attractivité résidentielle. L'allongement des déplacements domicile-travail et une périurbanisation consommatrice d'espaces agricoles en sont les conséquences directes. Les formes d'habitat proposées dans le projet doivent constituer des alternatives urbaines crédibles à la périurbanité. Elles doivent répondre aux aspirations des habitants et se différencier de celles produites actuellement sur le territoire, à la fois pour ne pas être concurrentielles, mais aussi afin de stimuler le marché par la diversité de l'offre. Ces logements devront notamment tirer parti de leur localisation, et notamment proposer de nouvelles formes de liens entre domicile et travail, en s'adaptant par exemple aux nouveaux modes de travail (télétravail, co-working, initiatives collectives et associatives, etc.....).

1	FR-AMIENS-SS-AP12
2	FR-AMIENS-SS-P21



PAROLES AUX ACTEURS

Le Club des dirigeants de Montières Activités créée en 1994 sous l'impulsion de la CCI d'Amiens a pour vocation de réfléchir et proposer des actions aux pouvoirs publics en matière d'amélioration d'environnement des conditions de travail pour les dirigeants et les salariés de cette zone.

Nous militons de longue date pour un désenclavement de cette zone afin de favoriser les flux de circulation. Il nous apparaît également essentiel d'assurer une meilleure sécurité des biens et des personnes en traitant notamment la reconversion des friches (Orion, Cosserat,..)

Il faut aussi travailler sur l'image de la zone qui s'est paupérisée et qui est restée un peu oubliée dans la communication des élus locaux.

Cette zone a des atouts comme la proximité du fleuve Somme, son passé industriel et ses espaces naturels, atouts qu'ils faut valoriser.

Enfin nous souhaiterions voir développer des services de proximité (hôtellerie, restauration, transport, crèche, salle de sport,..) pour attirer de nouvelles entreprises.

Pour ce faire, nous, les chefs d'entreprises nous nous engageons à nous mobiliser pour apporter nos avis et nos idées aux architectes candidats au programme European 14.

Jean Marc Bain, Président du Club des dirigeants de Montières, DG de Scott Bader

La CCI d'Amiens Picardie, partenaire d'Amiens Métropole et animateur du Club des dirigeants de Montières Activités soutient le concours d'idées d'architecture et d'urbanisme pour la zone d'activités de Montières à Amiens.

En effet cette zone d'activités économique - la 3^{ème} d'Amiens avec 160 entreprises et 2000 salariés - historiquement industrielle et implantée en zone urbaine vit de puis quelques années une reconversion économique axée sur la mixité des activités (services, associations, loisirs, culture, artisanat d'art,..)

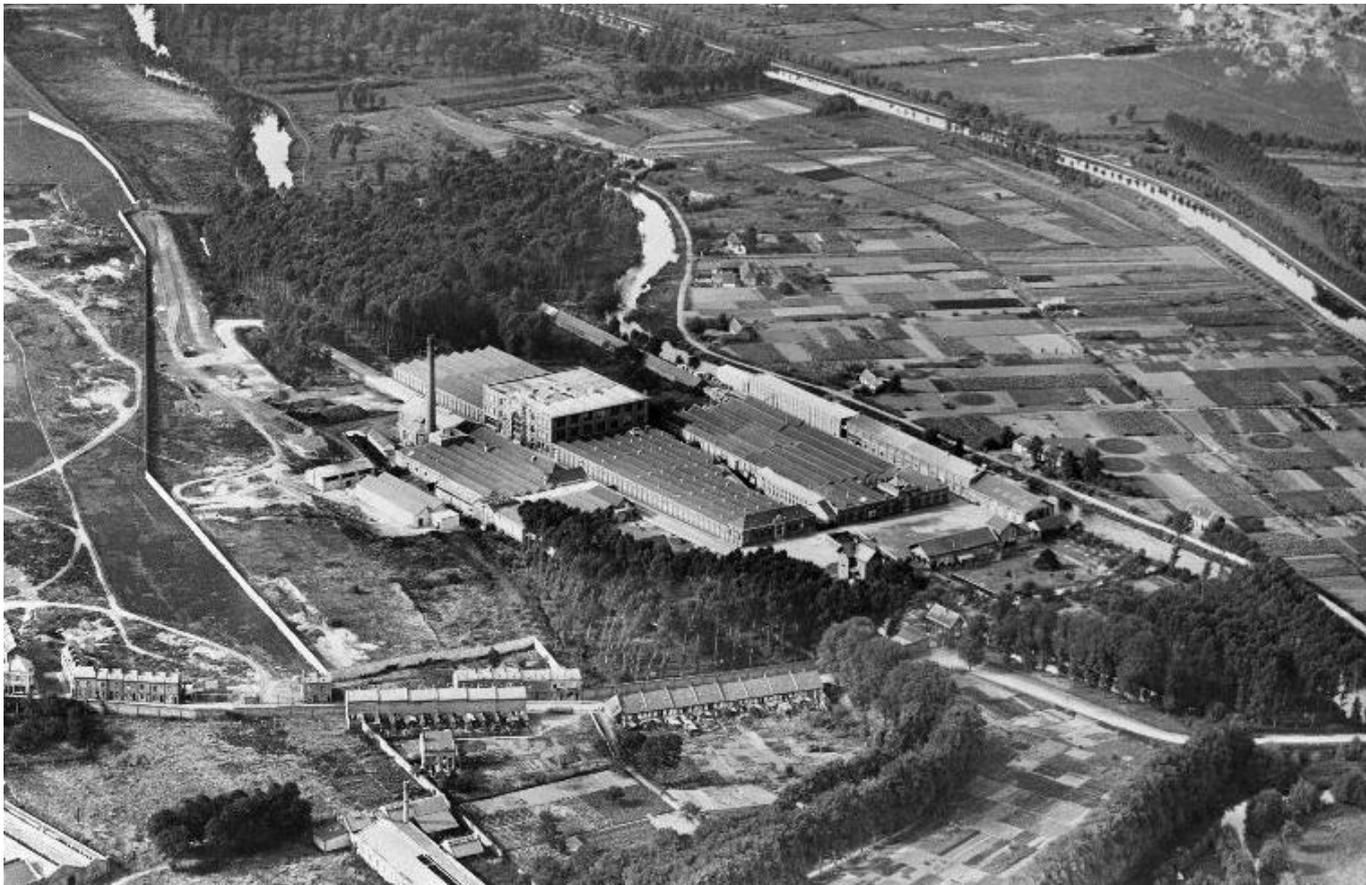
Cette reconversion est redevable en grande partie aux acteurs privés locaux (ex abattoirs reconvertis en Espace Alliance, nouveau siège de Scott Bader,..)

Il serait nécessaire que les candidats au concours préconisent des solutions pragmatiques sur les sujets suivants :

- image de la zone
- accessibilité
- reconversion des friches
- intégration de nouvelles activités dans le milieu naturel et tenant compte de la proximité des grands équipements que sont le Zoo, le parc de la Hotoie, le stade de la Licorne; Megacité, le Zenith,...

Comptez sur la mobilisation de la CCI pour accompagner les candidats au projet European 14 !

Fany Ruin, Présidente de la CCI Amiens Picardie



Vue aérienne de l'usine Cosserat vers 1950 (Source : Lefébure Thierry (reproduction) ; Ministère de la Culture ; Inventaire Général, 1988 ; AGIR-Pic ; Immat : IVR22_19888000771X)



La cour du site Cosserat (côté privé) (Source : AM-AUAP-2016)



Voie principale du site Cosserat (Source : AM-AUAP-2016)



Vue de la salle des machine du site Cosserat (surnommée «la cathédrale») en 2014 (Source : Ciché Lefébure Thierry ; Région Picardie ; Inventaire Général)



Le site Cosserat vu depuis le toit de la salle des machines (Source : AM - AUAP - 2014)

L'ANCIENNE MANUFACTURE COSSERAT

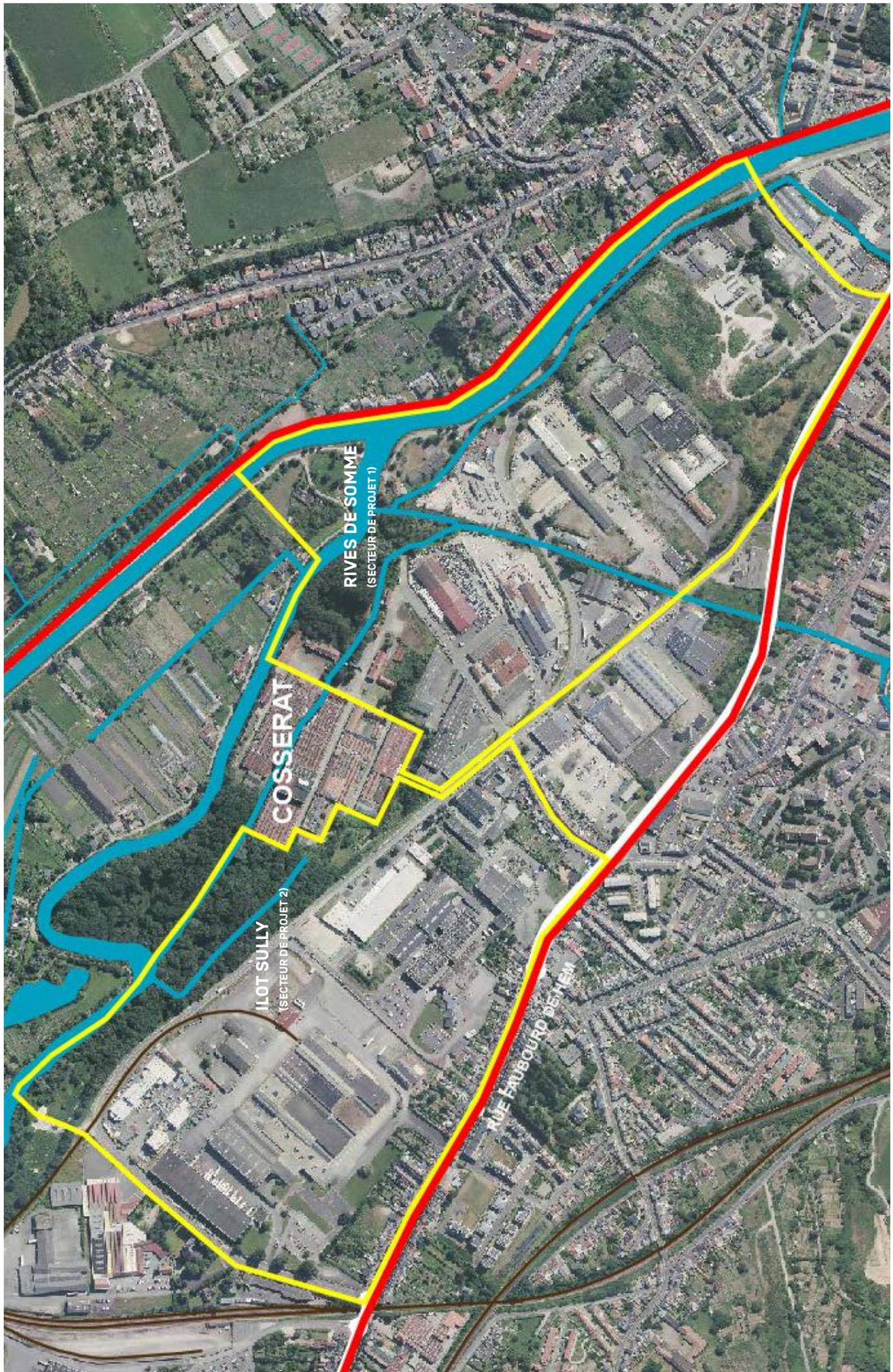
Le site de l'ancienne manufacture de velours et coton (13 ha) est quant à lui directement en lien avec le fleuve, duquel il tirait son énergie. C'est une petite cité à part entière avec ses rues, sa place traversée par un bras d'eau, ponctuée par un monument aux morts et autour de laquelle se trouvent des bâtiments tels que l'ancien réfectoire ou l'ancienne coopérative, la maison de direction, etc. Le site est aujourd'hui partagé entre une propriété de la Ville et une autre, privée. Cette dernière est en cours de rachat par un groupement qui porte un projet mixte à dominante culturelle (locaux de stockage d'œuvres d'art destinés à des galeries, ateliers d'artistes, lieu d'exposition...).

La ville d'Amiens peut espérer que ce projet voisin offrira des opportunités de programmation à son propre site. Toutefois, elle nourrit l'idée d'y développer une cité des métiers d'art, dont la Manufacture Royale Bonvallet, entreprise récemment installée sur place, constituerait la première pierre. Ce petit atelier emploie cinq personnes, mais exporte sur les cinq continents de luxueuses étoffes gaufrées suivant une technique d'impression inventée à Amiens au XVIIIe siècle. Egalement, un «musée vivant du textile» pourrait être imaginé autour du fond de l'association Bleu de Cocagne, hébergé sur place et essentiellement composé de machines issues de l'industrie textile, témoignant d'innovations locales majeures dans ce domaine.

Si les intentions de la Ville ne vont pas déboucher sur de grands projets dans l'immédiat, ce n'est pas le cas de celles des acteurs qui acquièrent la partie privée du site. Dans le cadre des échanges avec eux, mais aussi pour assurer une meilleure gestion de son bien en voie de dégradation, la ville a décidé de s'adjoindre dès à présent les services d'un architecte paysagiste en chef. Il mènera tout d'abord une étude patrimoniale architecturale et paysagère de la manufacture. Il établira ensuite un plan guide pour l'ensemble du site, puis définira un plan de gestion de la partie Ville. L'objectif de la collectivité est de voir, à terme, la manufacture reconvertie et inscrite parmi les points d'intensité de la ville.

Cet ensemble est placé au cœur du périmètre stratégique mais ses bâtiments ont été exclus des sites de projet. En effet, l'actuel projet privé est déjà accompagné d'une équipe d'architectes et la Ville disposera de prestataires dès le début 2017. Les candidats à Europan 14 n'auront donc aucune possibilité de suites concernant ce site particulier, ce qui ne doit pas les empêcher de formuler toutes propositions à son sujet, notamment au regard de leur projet à l'échelle stratégique. De plus, les périmètres des sites de projet s'imbriquent et intègrent tous deux des parties du site Cosserat, afin que les liens et jonctions entre les futures opérations soient, quant à eux, pensés et bien intégrés aux propositions.

1	FR-AMIENS-SS-AP13	
2	3	FR-AMIENS-SS-P22
4	5	FR-AMIENS-SS-P23
		FR-AMIENS-SS-P24
		FR-AMIENS-SS-P25



Périmètres du site de réflexion et des sites de projets Européan 14 (Source : IGN 2013 et AM - AUAP)

L'émergence d'une nouvelle intensité à l'ouest du centre-ville, sur le site Cosserat pose la question de l'entre-deux, et plus particulièrement de l'est de la zone d'activité de Montières (Rives de Somme : entre le centre-ville et Cosserat) et de sa frange sud (Ilot Sully : entre l'ancienne manufacture et le faubourg de Hem). Deux sites à enjeux caractérisent ces secteurs : les friches Step et Orion d'une part et l'Espace Alliance et le site Immochan d'autre part. C'est là que la collectivité propose aux candidats d'envisager des déclinaisons opérationnelles à leur «projet global».

RIVES DE SOMME (SECTEUR DE PROJET 1)

APRÈS L'ABANDON D'UN PROJET

Entre 2003 et 2011, ce secteur a fait l'objet d'études préalables à la mise en œuvre d'une ZAC, qui s'étendait du Port d'Aval jusqu'au site Cosserat, et du fleuve jusqu'au faubourg. L'agence Patrick Chavannes (AAUPC) en avait élaboré le plan-masse. Toutefois, compte tenu d'un marché immobilier déclinant et des nombreuses procédures d'aménagement menées simultanément par la Ville sur son territoire, un risque de concurrence entre les opérations a été mis en évidence, poussant les élus à abandonner ce projet en 2011. Aujourd'hui, même si le marché immobilier connaît une reprise, la ville ne peut s'engager dans de nouvelles procédures d'aménagement avant que celles en cours n'aient abouti. Par ailleurs, il n'est plus question de faire abstraction des activités en place, mais bien de composer avec elles.

PASSER DU NÉGATIF AU POSITIF

Ce secteur est marqué par un site vacant de 11 hectares, constitué de deux propriétés contiguës : l'ancienne station d'épuration de la Ville, dite Step (6,5 ha) et un site privé dit Orion (4,5 ha), en cours d'acquisition par préemption par la collectivité. Cette friche confère aujourd'hui une valeur négative au secteur. Compte tenu de sa situation au bord du fleuve et du faubourg et à mi-chemin entre le centre-ville et la manufacture Cosserat, l'enjeu est de trouver un nouvel usage permettant de faire de ce site une valeur ajoutée pour le secteur. Afin de rendre dès à présent ce site utile donc productif, la collectivité cherche d'autres moyens qu'une procédure d'aménagement, y compris des occupations temporaires. Elle se pose aujourd'hui deux questions majeures :

-Comment valoriser ce secteur à court terme, sans obérer la possibilité d'une mobilisation rapide de tout ou partie de cette réserve foncière en cas de besoin? Quelles modalités de gestion du temps de l'attente (ouverture de certaines parties, usages provisoires...)?

-Comment de premières actions pourraient-elles préfigurer, voire précipiter l'avenir ?

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Tourisme

Dans le cas où la Véloroute serait positionnée en rive gauche du fleuve, le contre-halage étant plus propice aux modes doux de déplacement (voir plus haut), le site de projet serait bordé par celle-ci et pourrait développer des programmes connexes (restauration, hébergement, réparation de vélos, point d'intérêt sur le parcours...). Peut-être serait-il possible de tirer parti de la situation du site, entre la Véloroute et le zoo d'Amiens ? Quoi qu'il en soit, dans le cadre du projet de restructuration du zoo, il est prévu que le site accueille une offre de stationnement complémentaire d'environ 200 places, qui pourra être mutualisée avec d'autres programmes.

Sport et loisirs

Un terrain multisport est déjà en place et un skatepark est en cours d'implantation dans l'un des bâtiments de Step. La thématique sport et loisir se développe donc plus ou moins spontanément sur le site. Cette orientation pourrait être amplifiée. En effet, des porteurs de projets privés cherchent à implanter divers programmes (accrobranche indoor, karting, practice de golf..) dans l'agglomération : ce site ou une partie pourrait peut-être leur être consacrée ?

Habitat

Une offre de logement peut également être proposée, dans un volume raisonnable. Dans les prochaines années, la ville est en mesure de programmer la réalisation d'une cinquantaine de logements par ans pour ce site. A cet égard, les projets devront être pensés en termes de temporalité. Par ailleurs, il n'est possible d'envisager le développement d'une offre de logement ici que dans la mesure où elle se démarquerait fortement de celles qui sont actuellement proposées sur le territoire. L'originalité de cette offre pourrait provenir de son implantation dans un quartier productif et des liens qu'elle pourrait entretenir avec la notion de production (relation domicile-travail, travail à domicile...). Egalement, la situation à proximité du centre-ville et au contact des bords de Somme pourrait apporter d'autres formes d'originalité, telles qu'un rapport inédit à l'eau, au paysage, etc. Ou encore, un lien avec un programme connexe, par exemple de loisirs, pourrait également être imaginé (logements haut de gamme associés à un practice de golf, ou toute autre proposition).

Nota : Le volume de logements imaginé ne justifie pas la création de nouveaux bâtiments publics (écoles...); tout au plus l'optimisation des équipements de proximité existants (par exemple, ouverture de nouvelle classe...).



La friche dite Orion vue depuis la rue Alfred Catel (Source : AM-AUAP-2016)



La friche dite Orion vue depuis les bords de Somme (Source : AM-AUAP-2014)



Les bords de Somme au niveau des friches dites STEP et Orion (Source : AM-AUAP-2014)



Les bords de Somme vus depuis le pont Cagnard (Source : AM-AUAP-2014)



Accès à l'Espace Alliance depuis la rue d'Abbeville (Source : AM-AUAP-2014)



Accès à l'Espace Alliance depuis la rue d'Abbeville (Source : AM - AUAP - 2016)

ILOT SULLY (SECTEUR DE PROJET 2)

ENTRE FAUBOURG ET PRODUCTION INDUSTRIELLE

L'îlot Sully est directement en prise avec le faubourg et le «noyau dur industriel» de la zone d'activité. Il est séparé de la rue d'Abbeville par un mince rideau d'habitations individuelles accolées, typiques des faubourgs amiénois, qui se retournent rue Maberly pour constituer la seule pénétrante habitée de la zone d'activité. En termes d'activités, on trouve dans cet îlot :

- l'entreprise Scott Bader, qui a restructuré et étendu son site cette année,
- les entrepôts surgelés du groupe Auchan
- le site Immochan, en cours d'acquisition (voir plus bas)
- l'Espace Alliance (4,5ha), modèle local de reconversion économique d'un site désaffecté (voir plus bas),
- Caera, distributeur de matériel électrique pour professionnels
- une implantation de l'Association des Paralysés de France
- La Clara, autre site reconverti qui rassemble diverses activités,
- Gamm Vert, jardinerie

Les projets devront composer avec les activités et habitations en place et revisiter le rapport entre ces deux fonctions.

D'UNE GRANDE ENCLAVE D'ACTIVITÉ À UN MORCEAU DE VILLE

Au cœur de cet îlot, se trouve le site Espace Alliance. Il s'agit des anciens abattoirs de la société Défiat, qui ne parvenait pas à valoriser ce site classiquement après sa fermeture. Une filiale de gestion immobilière a été créée et a mis les locaux existants sur le marché locatif en proposant de les découper et de les aménager suivant les besoins. Cette première opération ayant été couronnée de succès, des constructions neuves ont suivi, là encore, réalisées en fonction des besoins des futurs locataires. Aujourd'hui, avec près d'une trentaine de PME et plus de 200 emplois, le site a atteint sa capacité maximale. La filiale de gestion poursuit son développement puisqu'elle est en cours de rachat d'une grande partie du foncier voisin (7,6 ha), récemment mis en vente par Immochan.

L'Espace Alliance prévoit d'y appliquer les mêmes recettes que celles qui ont fait son succès. Cependant, force est de constater quelques limites urbaines à leur première opération, à visées essentiellement économiques. Gérard Decayeux, Secrétaire Général du groupe Alliance, explique : « cette première opération a été menée sans schéma directeur d'aménagement et présente quelques difficultés en termes de circulation (la sortie rue d'Abbeville ne permet pas de tourner à gauche vers le centre-ville), de coexistence entre les activités et les riverains (nuisances sonores) et de visibilité ». En effet, des constructions neuves ont notamment accueilli des sociétés de loisirs dont la faible visibilité dans l'espace public risque de constituer à terme, un frein

à leur développement. L'enclave de 4,5 hectares n'a été ouverte que très partiellement à la ville, et malgré le renfort d'imposants totems signalétiques, son accessibilité n'est pas très lisible. Si le foncier voisin venait à être aménagé suivant le même modèle, l'îlot Sully et une grande partie de la zone d'activité auraient manqués une occasion unique de s'ouvrir à la ville et d'amorcer une hybridation des fonctions en lien avec le faubourg.

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Pour Gérard Decayeux, « ce développement doit être l'occasion d'une réflexion d'ensemble pouvant aller jusqu'à un réintervenir sur la première opération ». Il envisage par exemple, la création de secteurs thématiques structurant le futur site (un pôle loisirs, un pôle logistique, un pôle commercial...). Les projets devront démontrer, notamment au propriétaire, tout l'intérêt de rendre ces deux grandes enclaves plus perméables. L'opération pourrait intégrer une certaine mixité programmatique, en accompagnement de liens traversant ce grand îlot depuis le faubourg vers le fleuve, et inversement.

Activités

Les activités en place au sein de l'Espace Alliance ont vocation à y rester. Or certaines d'entre elles ont d'ores et déjà besoin de s'étendre et le propriétaire doit être en mesure de leur proposer des solutions afin de ne pas risquer de les voir partir. L'acquisition du foncier voisin doit lui permettre d'accroître, de rationaliser et d'optimiser son offre immobilière. Outre l'importance que revêt le développement d'activités, la ville d'Amiens souhaite que cette restructuration soit l'occasion d'ouvrir, ne serait-ce que partiellement, cette grande enclave, notamment pour faciliter les parcours urbains depuis et vers le cœur de la zone d'activité (la rue Sully, le site Cosserat et les bords de Somme). Le site Immochan bénéficiant d'un débouché sur la rue d'Abbeville, une hypothèse consiste à créer une nouvelle liaison qui traverserait l'îlot jusqu'à la rue Sully et pourrait se prolonger dans le site Cosserat. Cette voie tendue entre les maisons du faubourg et la zone d'activité doit être l'occasion de penser une façon progressive d'hybrider logement et production.

Habitat

Une offre de logement peut être proposée, dans un volume raisonnable, notamment pour composer une transition entre le site de production et les habitations individuelles accolées de la rue d'Abbeville. Il n'est néanmoins possible d'envisager le développement d'une offre d'habitat ici que dans la mesure où elle se démarquerait fortement de celles qui sont actuellement proposées sur le territoire. L'originalité de cette offre pourrait provenir de son implantation dans un site productif et des liens qu'elle pourrait entretenir avec la notion de production (relation domicile-travail, travail à domicile...).

Nota : Le volume de logements imaginé ne justifie pas la création de nouveaux bâtiments publics (écoles...) ; tout au plus l'optimisation des équipements de proximité existants (par exemple, ouverture de nouvelle classe...).

21	22
23	24
25	26

FR-AMIENS-PS-P21 À 26



Plan de repérage

FR-AMIENS-SS-Poo

Photos : fichiers "FR-AMIENS-SS-Po1" à "FR-AMIENS-SS-P19"

01	02
03	04
05	06
07	08

PHOTOGRAPHIES - SITE DE RÉFLEXION





Scott Bader (Source : AM - AUAP - 2016)



Scott Bader, les nouveaux locaux administratifs (Source : AM - AUAP - 2016)



Accès principal au site Whirlpool (Source : AM - AUAP - 2016)



Cimentub (Source : AM - AUAP - 2016)



La Clara (Source : AM - AUAP - 2016)



Home Box (partie du site de l'ancienne distillerie) (Source : AM - AUAP - 2016)

09	10
11	12
13	14



Vue de la rue Maberly au niveau de l'accès au site Cosserat (Source : AM - AUAP - 2016)



Vue de la rue de Sully au niveau du carrefour avec la rue Maberly (Source : AM - AUAP - 2016)



La cour du site Cosserat (Source : AM - AUAP - 2016)

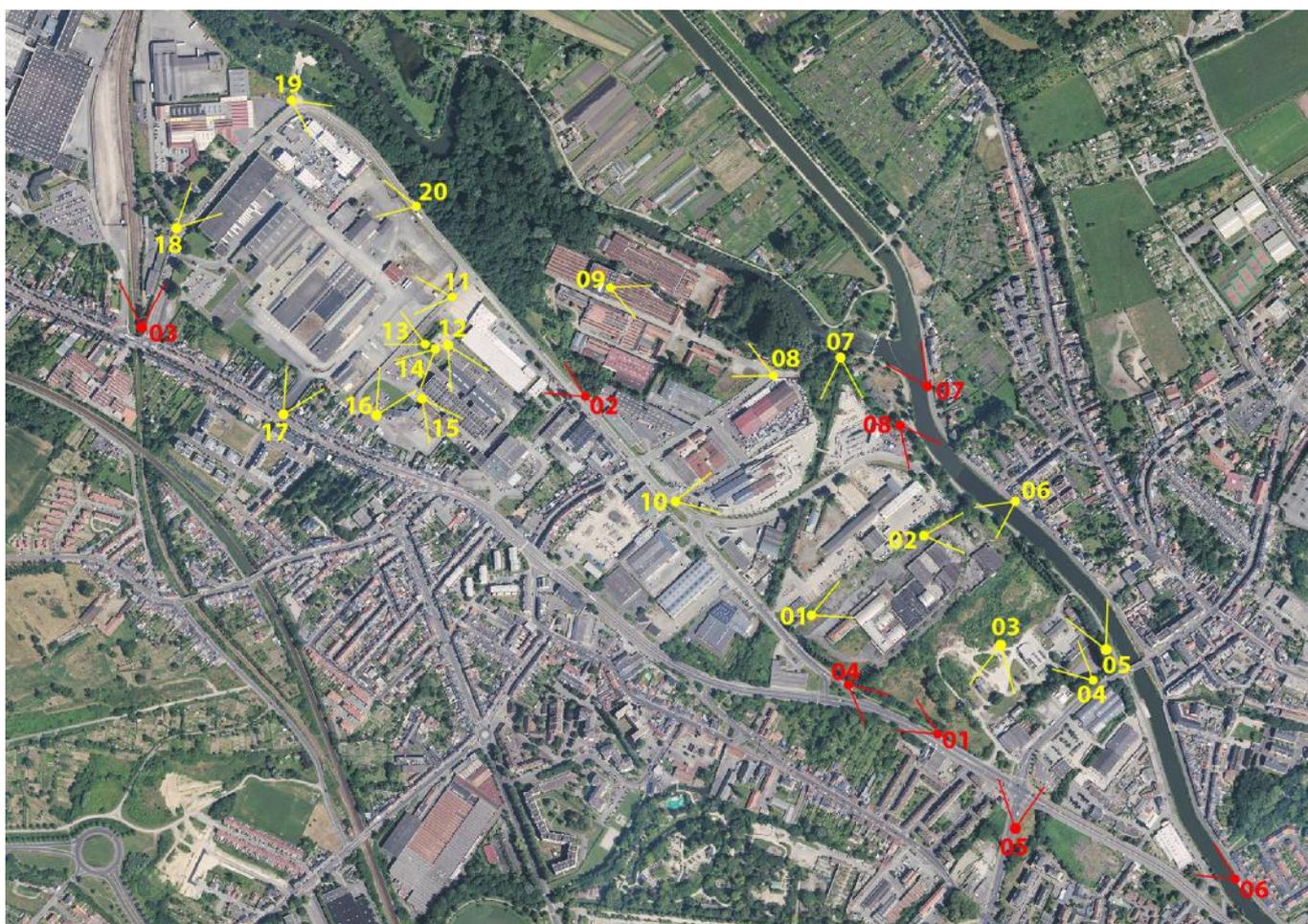


Vue de la partie sud de la rue Maberly (Source : AM - AUAP - 2016)



Vue depuis le chemin de contre-halage de la Somme (Source : AM - AUAP - 2016)

15	16
17	18
19	



Plan de repérage
FR-AMIENS-PS-Poo

Photos : fichiers "FR-AMIENS-PS-Po1" à "FR-AMIENS-PS-P20"

01	02
03	04
05	06
07	08

PHOTOGRAPHIES - SITE DE PROJET





09	10
11	12
13	14



15	16
17	18
19	20

AGGLOMÉRATION - ÉCHELLE TERRITORIALE

FR-AMIENS-C-AP01 ET 01A (.JPG)	Photographie aérienne de l'agglomération
FR-AMIENS-C-M01.PDF /.DWG	Plan de l'agglomération
FR-AMIENS-C-M02.JPG	Nouveau plan d'Amiens monumental, industriel et commercial
FR-AMIENS-C-M03.JPG	Schéma directeur de 1995
FR-AMIENS-C-M04.JPG	Amiens dans le triangle Paris, Londres, Bruxelles
FR-AMIENS-C-M05.JPG	Les différents périmètres territoriaux
FR-AMIENS-C-M06.PDF	Les principaux projets en cours
FR-AMIENS-C-M07.JPG	Plan schématique des 4 futures lignes de BHNS
FR-AMIENS-C-M08.JPG	Plan de reconstruction de la ville d'Amiens
FR-AMIENS-C-M09.JPG	Cartographie du schéma urbain de l'innovation
FR-AMIENS-C-M10.PDF	Une nouvelle intensité à l'ouest du centre-ville
FR-AMIENS-C-P01.JPG	Réstitution graphique de la ville d'Amiens au III ^e siècle
FR-AMIENS-C-P02.JPG	Vue perspective du futur Hub d'énergie à Saint Leu
FR-AMIENS-C-P03.JPG	Chantier de la Citadelle d'Amiens
FR-AMIENS-C-P04.JPG	Parc zoologique d'Amiens
FR-AMIENS-C-P05.JPG	La cathédrale gothique Notre Dame d'Amiens

SITE DE RÉFLEXION - ÉCHELLE URBAINE

FR-AMIENS-SS-AP01 ET 01A (.JPG)	Photographie aérienne du site de réflexion
FR-AMIENS-SS-AP02 ET 02A (.JPG)	Photographie aérienne du site de réflexion et du site de projet
FR-AMIENS-SS-AP03.JPG	Vue aérienne oblique d'une partie de la Zone d'Activité (au premier plan, la friche dite Orion)
FR-AMIENS-SS-AP04.JPG	Vue aérienne oblique d'une partie de la Zone d'Activité (au premier plan, le site Whirlpool)
FR-AMIENS-SS-AP05.JPG	Vue aérienne de la Zone d'Activité en 1947
FR-AMIENS-SS-AP06.JPG	Vue aérienne de la Zone d'Activité en 1954
FR-AMIENS-SS-AP07.JPG	Vue aérienne de la Zone d'Activité en 1965
FR-AMIENS-SS-AP08.JPG	Vue aérienne de la Zone d'Activité en 2013
FR-AMIENS-SS-AP09.JPG	Vue aérienne oblique des Hortillonages
FR-AMIENS-SS-AP10.JPG	Au premier plan, le parc Saint-Pierre et au second, les Hortillonages
FR-AMIENS-SS-AP11.JPG	Le parc Saint-Pierre
FR-AMIENS-SS-AP12.JPG	Vue des jardins familiaux du quartier Saint-Maurice, de l'île Sainte Aragonne et de la partie nord du site Cosserat
FR-AMIENS-SS-AP13.JPG	Vue aérienne de l'usine Cosserat vers 1950
FR-AMIENS-SS-AP14.JPG	Vue aérienne oblique d'une partie de la Zone d'Activité (au premier plan, le site Cosserat)
FR-AMIENS-SS-AP15.JPG	Vue aérienne oblique d'une partie des Hortillonages
FR-AMIENS-SS-AP16.JPG	Vue depuis la Zone d'Activité vers le centre-ville
FR-AMIENS-SS-M01.PDF /.DWG	Plan du site de réflexion
FR-AMIENS-SS-M02.PDF	Schéma d'essaimage du cluster énergétique
FR-AMIENS-SS-M03.PDF	Plan d'occupation de la Zone d'Activité
FR-AMIENS-SS-M04.PDF	La boucle urbaine ouest du schéma urbain de l'innovation

LISTE DES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

FR-AMIENS-SS-M05.JPG	Extrait du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
FR-AMIENS-SS-P00.PDF	Vue aérienne du site de réflexion
FR-AMIENS-SS-P01 À 08 (.JPG)	Photographies de site de projet
FR-AMIENS-SS-P09.JPG	Scott Bader
FR-AMIENS-SS-P10.JPG	Scott Bader, les nouveaux locaux administratifs
FR-AMIENS-SS-P11.JPG	Accès principal au site Whirlpool
FR-AMIENS-SS-P12.JPG	Cimentub
FR-AMIENS-SS-P13.JPG	La Clara
FR-AMIENS-SS-P14.JPG	Home Box (partie du site de l'ancienne distillerie)
FR-AMIENS-SS-P15.JPG	Vue de la rue Maberly au niveau de l'accès au site Cosserat
FR-AMIENS-SS-P16.JPG	Vue de la rue de Sully au niveau du carrefour avec la rue Maberly
FR-AMIENS-SS-P17.JPG	La cour du site Cosserat
FR-AMIENS-SS-P18.JPG	Vue de la partie sud de la rue Maberly
FR-AMIENS-SS-P19.JPG	Vue depuis le chemin de contre-halage de la Somme
FR-AMIENS-SS-P20.JPG	Vue axonométrique de la manufacture de velours et coton Cosserat
FR-AMIENS-SS-P21.JPG	Exploitation maraîchère de l'île Sainte Aragone avec à l'arrière-plan, la façade nord du site Cosserat
FR-AMIENS-SS-P22.JPG	La cour du site Cosserat (côté privé)
FR-AMIENS-SS-P23.JPG	Voie principale du site Cosserat
FR-AMIENS-SS-P24.JPG	Vue de la salle des machines du site Cosserat
FR-AMIENS-SS-P25.JPG	Le site de Cosserat vu depuis le toit de la salle des machines
FR-AMIENS-SS-P26.JPG	Parvis de l'école supérieure d'ingénieurs
FR-AMIENS-SS-P27.JPG	Randonnée familiale sur la Véloroute Vallée de Somme
FR-AMIENS-SS-P28.JPG	Vue intérieure de la salle des 500 métiers de l'usine Cosserat

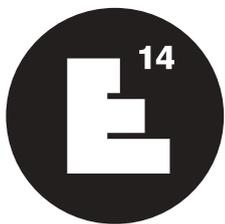
SITE DE PROJET - ÉCHELLE ARCHITECTURALE

FR-AMIENS-PS-AP00.JPG	Vue aérienne oblique d'une partie de la Zone d'Activité (au premier plan, le site Chrétien et la friche dite de la STEP)
FR-AMIENS-PS-AP01 À 10A (.JPG)	Vue aérienne du site de projet
FR-AMIENS-PS-M01 À 04 (.DWG /PDF)	Plan du site de projet
FR-AMIENS-PS-M05.JPG	Hypothèse d'une nouvelle liaison à travers l'îlot Sully
FR-AMIENS-PS-P00.JPG	Plan repérage du site de projet
FR-AMIENS-PS-P01 À 20 (.JPG)	Photographies de site de projet
FR-AMIENS-PS-P21.JPG	La friche dite Orion vue depuis la rue Alfred Catel
FR-AMIENS-PS-P22.JPG	La friche dite Orion vue depuis les bords de Somme
FR-AMIENS-PS-P23.JPG	Les bords de Somme au niveau des friches dites STEP et Orion
FR-AMIENS-PS-P24.JPG	Les bords de Somme vus depuis le pont Cagnard
FR-AMIENS-PS-P25.JPG	Accès à l'Espace Alliance depuis la rue d'Abbeville
FR-AMIENS-PS-P26.JPG	Accès à l'Espace Alliance depuis la rue d'Abbeville
FR-AMIENS-PS-P27.JPG	Accès à l'Espace Alliance depuis la rue de Sully

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
AVANT-PROPOS	7
RELATION AU THÈME "VILLES PRODUCTIVES"	13
LES ENJEUX DU SITE AU REGARD DU THÈME	13
ATTENTES SPÉCIFIQUES	15
SUITES DU CONCOURS	15
CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, URBAIN ET CULTUREL	17
UNE VILLE AU BORD DE L'EAU	17
AU CARREFOUR DE LA SOMME ET DE GRANDES VOIES COMMERCIALES	17
LA BRIQUE ET LE BETON A LA RENCONTRE DE L'EAU ET DE LA PIERRE	17
LA VILLE ET LE TERRITOIRE	21
LA VILLE	21
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AMIENS MÉTROPOLE	21
VERS UN PÔLE MÉTROPOLITAIN	21
UNE EX-CAPITALE RÉGIONALE QUI DOIT REDÉFINIR SON IMAGE	21
UNE FLEUVE ET DES CLUSTERS	25
GRAND PROJET VALLÉE DE SOMME	25
LA VILLE DES CLUSTERS	25
UNE AGGLOMÉRATION EN PROJET	27
AMIENS VILLES DES POSSIBLES	27
AMIENS VILLE GRANDEUR NATURE	27
AMIENS VILLE DE LA MIXITÉ ET DU BIEN-VIVRE	29
AMIENS VILLES DES PROXIMITÉS	29

TABLE DES MATIÈRES

SITE DE RÉFLEXION	31
UNE ZONE D'ACTIVITÉ AU BORD DU FLEUVE ET AUX PORTES DU CENTRE-VILLE	31
UNE ZONE TOUJOURS EN ACTIVITÉ	31
UNE ZONE QUI TOURNE LE DOS AU FLEUVE	31
UNE ZONE À PROXIMITÉ DES FAUBOURGS ET DU CENTRE-VILLE	31
VERS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	33
PRODUIRE ET HABITER DANS UN MÊME LIEU	35
PRODUIRE AU BORD DU FLEUVE ET AUX PORTES DU CENTRE-VILLE	35
HABITER DANS UNE ZONE D'ACTIVITÉ?	35
SITES DE PROJET	39
RIVES DE SOMME	33
APRÈS L'ABANDON D'UN PROJET	39
PASSER UN NÉGATIF AU POSITIF	39
ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES	39
ILOT SULLY	41
ENTRE FAUBOURG ET PRODUCTION INDUSTRIELLE	41
D'UNE GRANDE ENCLAVE D'ACTIVITÉ À UN MORCEAU DE VILLE	41
PHOTOGRAPHIES - SITE DE RÉFLEXION	43
PHOTOGRAPHIES - SITE DE PROJET	47
LISTE DES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER	51



E U R O P
P A N
FR
14

